

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. AOUT

1786.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
 HISTORIQUE
 ET
 LITTÉRAIRE.
 I. AOUT
 1786.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Tableau de la doctrine des Peres & Docteurs de l'Eglise, où l'on a rassemblé les endroits les plus intéressans, les plus instructifs & leurs pensées les plus frappantes. A Lyon chez Bruyset, à Liege chez Lemarié. 1785. 2 vol. gr.-8°. Prix 7 liv.

Ces fragmens sont très-bien choisis ; l'auteur, déjà connu par un ouvrage très-estimable (a), a rassemblé non - seulement

(a) Mr. Alletz, né à Montpellier, & mort l'année dernière à Paris, âgé de plus de 80 ans. La
 I i 2 liste

ce qui peut être particulièrement utile aux théologiens, mais ce qui est propre à instruire & à toucher les Chrétiens en général. L'excellence des choses est relevée par le caractère d'antiquité & d'autorité qui rend les leçons imposantes & respectables. Les écrits des saints Peres sont, après l'Écriture-sainte, ce qu'il y a de plus fo-

,, lide

liste des Ouvrages qu'il a publiés est considérable; ils ont tous pour objet des matières utiles, la religion, la morale, l'histoire, l'éducation. L'université de Paris en a adopté quelques-uns; & on a fait de nombreuses éditions de quelques autres, tels que la *Connoissance de la Mythologie*, le *Catéchisme de l'âge mûr* * &c. Mr. Alletz a peu créé: mais il avoit l'art d'extraire & de recueillir les pensées de divers auteurs, de les disposer avec ordre, & d'en former un tout qui ne doit jamais sans doute dispenser de recourir aux sources, mais qui peut conduire sur la route. Il a laissé deux fils; & le second, guidé par tous les motifs de la piété filiale, a voulu lui ériger un monument dans un *Eloge adressé aux gens de Lettres*: c'est un exposé succinct des vertus & des travaux de cet homme respectable. « J'ai eu, dit Mr. l'abbé de Fontenai, l'avantage de le connoître particulièrement; & si j'osois mêler ma voix à celle de son panégyriste, je dirois que sa probité, la simplicité de ses mœurs, sa religion, sa piété étoient faites pour servir de modele. Il retraçoit l'image de ces anciens littérateurs, qui honoroient encore plus leur état par une conduite irréprochable que par leurs productions; car enfin le premier devoir de tout homme, quel qu'il soit, est d'être vertueux; & je ne crains pas de dire que Mr. Alletz l'étoit dans un degré éminent. »

* Decemb.
1770, p.393.

29 lidé par rapport au dogme & à la mora-
 30 le : ils forment ce que nous appellons la
 31 tradition , par laquelle nous devons expli-
 32 quer les Livres saints. Ce sont les Peres
 33 qui en font le canal. Ils ont été les dis-
 34 ciples de ceux qui les ont précédés , &
 35 par-là ils sont devenus les maîtres de ceux
 36 qui les ont suivis. On trouve dans leurs
 37 ouvrages la preuve la plus sensible des vé-
 38 rités de notre religion ; c'est une chaîne
 39 non interrompue qui remonte jusqu'au tems
 40 où la foi commença d'être annoncée , &
 41 qui , de siecle en siecle , descend jusqu'à
 42 nous , & nous fait connoître que tout ce
 43 que nous croïons aujourd'hui , a été enseigné
 44 par les Apôtres & par leurs disciples , aux
 45 premiers Chrétiens. „ (a)

Une remarque aussi juste que péremptoire
 contre les détracteurs de ces anciens & res-
 pectables Ecrivains , est celle qui apprécie
 leurs ouvrages par le tems où ils ont vécu.
 “ Il ne faut pas comparer les Peres , si l'on
 29 veut leur faire justice , à Démosthene &
 30 à Ciceron , qui ont vécu à l'époque la
 31 plus brillante de la littérature grecque &
 32 romaine ; il faut les comparer à ceux de
 33 leur tems ; Saint Ambroise à Symmaque ,
 34 Saint Basile à Libanius. Quelle différence
 35 n'y trouvera-t-on pas ? Que Saint Basile

(a) Passage analogue à celui-là , 15 Juillet
1785 , p. 431.

est solide & naturel ! Que Libanius est affecté & puéril ! „ (a)

La différence que l'auteur établit entre les *Docteurs* & les *Peres de l'Eglise* mérite d'être lue avec attention , quoiqu'à quelques égards elle n'ait pas toute l'exacritude possible. „ Il faut observer ici qu'on doit mettre une différence entre un *Pere* & un *Docteur* de l'Eglise : on a donné ce nom à ces derniers , lorsque leur doctrine est autorisée & suivie depuis plusieurs siècles. De là il s'ensuit que tous les *Peres de l'Eglise* sont du nombre de ses *Docteurs* , mais que tous les *Docteurs* ne sont pas du nombre des *Peres*. Le nom de *Pere de l'Eglise* est consacré principalement pour désigner les *Docteurs* des six premiers siècles , & qui ont précédé ceux que l'on nomme simplement *Docteurs*. Cependant St. Bernard , quoiqu'il n'ait vécu qu'au douzième siècle , est communément regardé comme un *Pere de l'Eglise* , & voilà pourquoi on l'appelle *le dernier*. Après lui paroît dans le même siècle , Pierre Lombard qui fut appelé *le maître des sentences* , & qui est regardé comme le chef des théologiens qui sont venus ensuite. Les plus savans , tels que Saint Thomas , ont le simple titre de

(a) Autres réflexions sur les prérogatives & l'excellence des ouvrages des Peres , 15 Août 1779 , p. 557. — 15 Octobre 1779 , p. 173.

„ Docteur. On peut dire encore que ces Doc-
 „ teurs ne sont pas au nombre des saints
 „ Peres, parce que tous ne sont pas hono-
 „ rés comme *Saints*, & qu'ils n'en ont pas
 „ le titre. Tertullien, par exemple, tient un
 „ rang distingué entre les Docteurs de l'Egli-
 „ se; mais par ses écarts dans la doctrine,
 „ & par son attachement à l'erreur, il s'est
 „ lui-même exclus du rang des saints Pe-
 „ res (a). L'Eglise ne met proprement au
 „ nombre de ses Peres que ceux qui étant
 „ élevés au Sacerdoce de Jesus-Christ, en-
 „ gendrent, ou du moins peuvent engendrer
 „ des enfans à Jesus-Christ par l'exercice du
 „ sacré ministere (b): or tous les Docteurs
 „ de l'Eglise ne sont pas revêtus de cette
 „ puissance. „

On

(a) Il y a dans tout cela un peu de confu-
 sion, parce que l'auteur confond *Peres* & *Saints*
Peres. Tertullien est très-souvent cité par les
 théologiens & les prédicateurs, comme *Pere*
de l'Eglise, quoiqu'il ne soit pas du nombre
 des *Saints Peres*. Origenes, Lactance, Arnobe,
 Athenagore Minutius Felix &c. &c. sont des
Peres de l'Eglise, parce que ce sont des *Doc-*
teurs des six premiers siècles, définition que
 l'auteur adopté lui-même, & qu'il embrouille
 ensuite mal-à-propos.

(b) Je crois que le nombre des *Peres* vient
 plutôt, de ce que l'Eglise les considère 1°. com-
 me ses conservateurs & ses défenseurs; 2°.
 comme des hommes qui parlent au peuple
 chrétien avec l'autorité qu'un pere a dans une
 famille; 3°. comme des gens riches en lumie-
 res & en notions chrétiennes, dont nous avons
 reçu, par maniere d'héritage & de succession,

On trouve ensuite la distinction qu'on fait des quatre Docteurs principaux tant dans l'Eglise grecque que dans l'Eglise latine. Entre les Docteurs qui sont en même tems réputés du nombre des saints Peres, on en distingue quatre principaux dans l'Eglise grecque, & quatre dans l'Eglise latine. Les quatre de l'Eglise grecque sont, Saint Athanase, Saint Basile, Saint Grégoire de Naziance, & Saint Jean Chrysostome. Les quatre de l'Eglise latine sont, Saint Ambroise, Saint Jérôme, Saint Augustin, Saint Grégoire Pape dit *le Grand*. leur rang, leur sainteté, leur science & leurs écrits leur ont acquis avec juste raison dans toute l'Eglise les titres de Docteurs & de Peres. „ (a)

le dépôt précieux de la foi; 4^o. comme les Patriarches de la nouvelle loi: ceux de l'ancienne n'étoient pas non plus tous Saints.

(a) Les quatre Docteurs de l'Eglise latine sont aussi révéérés parmi les Grecs, même parmi les schismatiques d'aujourd'hui, que les quatre Docteurs de l'Eglise grecque le sont parmi les Latins. — La chaire de St. Pierre à Rome est supportée par deux Docteurs grecs & deux latins: St. Athanase, St. Chrysostome (quelques voyageurs ont pris cette statue pour celle de St. Grégoire de Naziance), St. Ambroise & St. Augustin, quatre magnifiques statues colossales de Bronze. Misson y met St. Jérôme & St. Grégoire. Ce fougueux & fanatique écrivain a tout vu de travers, les choses indifférentes comme celles qui pouvoient alimenter son enthousiasme de secte.

Leçons élémentaires d'histoire naturelle, à l'usage des enfans ; par Mr. Cotte, prêtre de l'Oratoire, chanoine de l'église cathédrale de Laon &c. A Paris, chez Barbou 1784. vol. in-12 de 159 pag. Prix 1 liv.

Ces élémens sont écrits avec clarté, précision & exactitude ; l'auteur s'est servi de demandes & de réponses, parce que c'est la méthode la plus en usage pour inculquer aux enfans ce qu'on veut leur apprendre. Il paroît cependant que le meilleur livre élémentaire en ce genre d'étude, seroit un bon *Dictionnaire*, où les notions seroient exprimées d'une manière précise & facilement intelligible à tous, & où par le moyen de l'ordre alphabétique on se mettroit d'abord au fait des matières sur lesquelles l'occasion ou la conversation répand de l'intérêt. Mais pour cela il en faudroit un tout différent de celui que nous avons *, ou bien il faudroit essentiellement le réformer, & en retrancher les contradictions, les fausses observations, les systèmes creux & quelquefois aussi antiphysiques qu'antichrétiens ; les tableaux indécens & lubriques, & une infinité de choses qui ne peuvent qu'être très nuisibles au premier âge, & qui sont inutiles à tous les âges.

(a)

* Janv.
1772, p. 19.

(a) J'avois commencé ce travail avec assez de

ame sublime, ses lumieres, ses œuvres spiri-
 rituelles, son zèle, son ardent amour pour
 Dieu, la réforme d'un grand Ordre, soient
 présentés plus en grand, & peints avec des
 couleurs plus fidelles. La division du discours
 donne d'abord la plus haute idée de la Sainte-
 " Frappés, dit l'orateur, des grandes choses
 „ que le Seigneur a faites pour Thérèse &
 „ par Thérèse, nous ne pourrions lui refu-
 „ ser un rang distingué parmi les Martyrs,
 „ dont elle a retracé les épreuves & le cou-
 „ rage; parmi les Docteurs de l'Eglise, dont
 „ elle eut les lumieres & les vertus; parmi
 „ les Fondateurs des sociétés religieuses, ces
 „ illustres Patriarches, dont elle a renouvel-
 „ lé les travaux & les succès „. Ce sujet
 vaste & fécond présente les plus heureux dé-
 veloppemens, qui sont parfaitement connoî-
 tre l'esprit, le cœur, les vertus admirables de
 Ste. Thérèse. Les adversaires de la piété, de
 l'raison, des saintes & profondes médita-
 tions des vérités éternelles, y trouvent une
 réfutation bien vigoureuse de leurs erreurs,
 & en même tems un contraste bien frappant
 de la bienfaisance éphémere du siècle, avec
 la charité toujours subsistante que la religion
 inspire. " Ciel! où en sommes-nous réduits,
 „ s'écrie l'orateur, s'il faut faire l'apologie
 „ des plus belles vertus? Il est donc inutile,
 „ qu'en contemplant la bonté infinie, l'ame
 „ s'épure, s'enflamme aux raïons du Soleil de
 „ justice, & que s'élevant au-dessus de cette
 „ atmosphère terrestre, elle remonte à la sour-
 „ ce de son être, & respire l'air pur de la cité

29 de Dieu ! . . . Il est inutile que l'homme ,
 29 cet assemblage de toutes les calamités ,
 29 puise dans l'oraïson le saint enthousiasme
 29 qui charme les plus grandes douleurs , rend
 29 insensible aux disgrâces , aux humiliations ;
 29 & par le spectacle des cieus ouverts com-
 29 me au premier Martyr , changé en lits de
 29 roses , & des torrens d'amertume en source de
 29 délices ! Il est inutile , &c. L'on admire , l'on
 29 encense avec raison les vertus actives &
 29 sociales : & l'on verroit d'un œil d'indiffé-
 29 rence & de mépris les vertus religieuses
 29 & contemplatives ! Quelle inconséquence !
 29 Mais sans le secours de celles-ci , ce saint
 29 amour des hommes auquel vous prodiguez
 29 votre admiration , ou plutôt cette hypo-
 29 crisie d'humanité , se signalant par quel-
 29 ques traits fugitifs , ne fera qu'un engoue-
 29 ment éphémere , une sensibilité factice &
 29 de parade , qui s'éclipsera avec autant de
 29 rapidité que les autres modes nouvelles.
 29 Quoiqu'on en dise , la sève qui répand la
 29 vigueur dans tous les membres de la so-
 29 ciété , qui fait circuler par mille canaux
 29 la vie & la fraîcheur dans le corps politi-
 29 tique , c'est moins cette bienfaisance hu-
 29 maine dont l'égoïsme , son grand ennemi ,
 29 ne peut manquer d'épuiser ou d'affoiblir la
 29 source , que la charité chrétienne qui s'ex-
 29 cite & s'enflamme au feu de l'oraïson.
 29 Otez cette sève vivifiante ; l'arbre antique ,
 29 dont l'ombre hospitalière offroit au voia-
 29 geur fatigué un asyle favorable , se dessé-
 29 che , languit & meurt. 19

L'orateur

L'orateur cite en preuve les travaux, les institutions & les fondations des Jean de Dieu, des Thomas-de-Villeneuve, des Vincent-de-Paul, qui contribuerent avec tant de succès à diminuer sur la terre la somme des maux. “ Quels hommes étoient-ils ? des hommes d'oraison. Les divers temples de la miséricorde, où les maladies & l'indigence, où toutes les miseres entassées trouvent d'efficaces soulagemens, quels fondateurs ont-ils eus ? quels ministres ont-ils encore ? des hommes d'oraison. Que font, je vous le demande, ces héros de la charité, qui consacrant toute leur existence aux plus pénibles fonctions, ne craignent pas d'être les précepteurs des pauvres, les serviteurs des malades les plus dégoûtans, ou les sauveurs des captifs dont ils brisent les fers ? que font ces héroïnes dignes de tous les hommages de la reconnoissance publique, qui pénètrent dans les réduits les plus infects pour y effaier les larmes de la douleur ; dont les soins plus que maternels font, de ces enfans de la débauche si multipliés aujourd'hui, les enfans & les citoiens de l'Etat, qui, en un mot, sauvent les jours d'une infinité de malheureux, souvent même aux dépens de leur propre vie ! Ces bienfaiteurs, ces bienfaitrices de l'humanité souffrante, dans la personne desquels la Providence divine se rend visible à l'univers, sont presque tous membres des sociétés religieuses : où puisent-ils, les uns

1 Sept. 1785,
p. II. — 15
Sept. p. 94.

„ & les autres, ce courage qui leur fait bra-
 „ ver les horreurs de l'indigence, de l'épi-
 „ démie & de la mort? dans les livres &
 „ entretiens philosophiques? non, sans dou-
 „ te; c'est dans l'exercice de l'oraison. „

Ce que l'orateur dit dans la troisième par-
 tie du courage héroïque de la Sainte, réglé
 par la sagesse & couronné des succès les plus
 flatteurs, est peut-être le plus bel hommage
 qu'on ait jamais rendu à l'état religieux;
 en louant la mère d'un institut qui dans ce
 tems de relâchement & de perversité conser-
 ve toute sa pureté & toute sa ferveur, le
 panégyriste n'a pu s'empêcher de donner
 quelques éloges à la plus illustre de ses filles.
 Mais outre que l'adulation ne s'y fait au-
 cunement sentir, ces louanges ne sont point un
 hors-d'œuvre & servent à confirmer ce que
 l'auteur avoit avancé sur les succès toujours
 persévérans de la Réformatrice. “ Nous avons
 „ déjà applaudi, dit-il, à cette femme forte,
 „ (Madame la comtesse de Rupelmonde)
 „ qui, après avoir été un modèle d'édifica-
 „ tion à la cour, alla s'enfouir au Carmel...
 „ Mais le jour marqué par ce beau sacrifice
 „ n'étoit que l'aurore de celui, où, pour
 „ venger plus solennellement l'état religieux
 „ flétri, attaqué, dégradé de toutes parts,
 „ une victime bien plus illustre (O Thé-
 „ rese, le beau moment pour vous dans le
 „ ciel! vous voilà la mère de l'auguste fille
 „ de nos Rois!), une victime plus illustre
 „ s'est immolée sur le même autel, est des-
 „ cendue vivante dans le tombeau, non

„ loin de ces mausolés superbes , où les ombres royales de ses aïeux semblent encore respirer sous le marbre , & vouloir , au milieu des triomphes de la mort , immortaliser leur antique grandeur. Quelle gloire pour le Dieu des vertus que ce grand holocauste ! &c „

Ce discours est accompagné de notes instructives , intéressantes & très-bien faites. On lit dans une , que sainte Thérèse aiant logé à Alcalá chez les Capucines de cette ville , la supérieure de la maison ne put s'empêcher de dire après son départ : “ Dieu soit béni de nous avoir fait connoître une Sainte que nous pouvons toutes imiter ! sa conduite n'a rien d'extraordinaire : elle mange , elle dort , elle parle , & rit comme toutes les autres , sans affectation , sans façon , sans cérémonie ; & l'on voit pourtant qu'elle est pleine de l'esprit de Dieu „. Il me semble que c'est le plus bel éloge qu'on pût faire de sainte Thérèse pendant sa vie. — Dans une autre note on lit ces propres paroles de cette Sainte , que les femmes savantes ne regarderont pas comme une matière de canonisation. “ J'écris à la dérobée & avec peine , parce qu'étant dans une maison pauvre , cela m'empêche de siffler & me détourne de mes autres occupations. Si on ne m'avoit commandé d'écrire , au seul souvenir que je suis femme , la plume me seroit tombée des mains * „. Il faut cependant observer qu'elle avoit beaucoup d'esprit. Dans une de ses lettres

* 15 Août
1785, P. 575,
605.

tres au Pere Gracion, elle lui marquoit :
 66 Vous me faites rire, de dire que vous con-
 67 noîtriez le caractère de cette demoiselle...
 68 rien qu'à la voir : croiez-moi, nous ne
 69 sommes pas si faciles à connoître nous au-
 70 tres femmes ; & tel en a confessé une pen-
 71 dant plusieurs années, qui est étonné après
 72 cela de l'avoir méconnue. Cela vient sans
 73 doute de ce que les femmes la plûpart du
 74 tems ne savent pas même se confesser. »



Hymni sacri, tùm novi, autore Joanne-Phi-
 lippo Jannet, Clerico Parisino; tùm ab illo
 reformati. *Hymnes sacrées, nouvelles ou
 corrigées; par Mr. Jean-Philippe Jannet,
 clerc du diocese de Paris. A Paris, chez
 Fournier; à Liege, chez Lemarié. 1785.
 1 vol. in-12 de 62 pag. Prix 25 sols.*

ON trouve dans ces Hymnes de l'éléva-
 tion dans les idées, des images naturel-
 les, des sentimens affectueux de piété, & le
 bon goût de la latinité. Il pourroit y avoir
 plus de nerf, d'énergie, & de feu poétique;
 mais dans ce genre d'ouvrages une noble sim-
 plicité, le ton du sentiment, une versifica-
 tion peu gênée & facilement intelligible,
 sont peut-être préférables aux fruits d'un gé-
 nie plus vif & plus rapide. On peut juger
 ces Hymnes par celle de la fête de St. Mau-
 rice & des Martyrs Thébéens, en partie adop-
 tée & en partie corrigée par l'auteur:

Huc vos, Christiadae, festa dies vocat;
 Sanctis Militibus pangite carmina:
 Bis ter mille viri, pro Domini fide,
 Vitam fortiter immolant.

Tanto Mauritius dux praestit agmini:
 Pro te, pro patria magnanimum mori,
 Caesar, non poteris frangere, ut impio
 Tecum thura cremet Jovi.

Qualis, ne patriam desereret fidem,
 Fratrum sancta cohors, Ilacidum decus,
 Se, non multiplici funere territa,

Legi sponte litaverat:

Talis, Mauriti nobilis aemula,
 An Thebaea cohors sacrilegas preces
 Fundet scitilibus suppliciter diis,
 Veri Numinis immemor?

Audis ut resonat Vallis Agaunica,
 Ut vox unanimes tollitur: Adsumus;
 Nudentur gladii; vivere Christus est;
 Mors nobis referat polum.

Patri maxima laus, maxima Filio;
 Sit par, alme, tibi gloria, Spiritus,
 Cui se rite litans victima multiplex
 Uno funere consecrat. Amen.

Nous citerons encore l'hymne suivante, en l'honneur des freres Machabées, pour la cathédrale de Vienne en Dauphiné, & la collégiale de St. Juste à Lyon.

Vos, Machabæi, pangimus,
 Quos antè Christi secula,
 Furens tyrannus prævios
 Cum Matre fecit martyres.

Tentat minis, tentat prece
 Mentem tenellas frangere;
 Sed patriis pro legibus
 Mori paratos nil movet.

Hæc membra, clamant, ictibus,
 Flammis necique dedita,
 Æterne Rex, olim tuo
 Surgent decora lumine.

Dùm pelle nudatur caput,
 Cœli coronas cogitant:
 Linguâ refecta, te, Deus,
 Vox confitetur sanguinis.

I. Part.

K k

Trua

Trunci pedes, trunci manus,
 Ollisque merfi fervidis,
 Quem victimam monstrat fides,
 Agno litant se victimas.

Dux ipsa facti femina
 Sensus viriles induit:
 Quas morte suadet quærere,
 Cum prole palmas dividet.

O digna filiis parens!
 Digni parente filii!
 Bis cuique mater, parturit
 Cœli futuros hospites.

Sit laus Patri, laus Filio:
 Par sit tibi laus, Spiritus:
 Fac nos sacris pro legibus
 Adversa fortes perpeti. Amen.

Quelque éloge que méritent ces hymnes, il se trouve çà & là quelques strophes qui ne joûteroient pas trop avantageusement avec celles du Bréviaire romain. Celle des saints Innocens: *Salvete flores Martyrum*, dont l'auteur est le poëte Prudence, a certainement des graces que les nouvelles compositions n'ont pas remplacées. Dans celle *Audit Herodes* il y a encore une strophe qui vaut bien la suivante:

At, ô parentes, lacrymis
 Urgere natos parcite:
 Illæsus inter tot neces,
 Salutis autor effugit.

Cela ne va pas mieux que:

Quid proficit tantum nefas?
 Quid crimen Herodem juvat?
 Unus tot inter funera
 Impunè Christus tollitur. (a).

Ces

(a) En général l'on ne doit pas aisément toucher aux anciennes hymnes, antiennes, leçons &c, & tout ce qui constitue l'Office
 de

Ces hymnes me rappellent l'éloge fait, il y a quelques mois, de M^r. Combault * coopérateur de M^r. Coffin dans la composition de plusieurs hymnes inférées dans le Bréviaire de Paris (a). Voici en entier l'ode dont nous

* 15 Oct.
1785. P. 316.

de l'Eglise. Sans doute qu'un changement évidemment nécessaire ou raisonnable ne doit pas faire un objet de délibération; mais hors de cas, l'ancienneté, l'usage, & une espèce de sanction qui dans les choses religieuses surtout, résulte d'une longue possession, vaut bien une élégance, de plus.

Observ.
imp. 15
Sept. 1785,
p. 107.

(a) C'est bien dommage que dans ce Bréviaire, rédigé avec un choix & un goût qui peuvent le faire servir de modèle en ce genre *, on ait embrassé le ridicule système de partager les Pseaumes; de réduire en lambeaux ces indivisibles cantiques, d'en détruire par cette massacrante opération non-seulement l'effort & l'énergie, mais de les rendre souvent inintelligibles. Que deviendroient les odes de Pindare & d'Horace, si on les réduisoit en coupons, qu'on liroit de jour à autre, & dont l'ensemble ne seroit complété qu'après la révolution d'un mois ou d'une semaine, ou même après l'espace de quelques heures? Les odes de David, ces inimitables cantiques de l'ancienne & de la nouvelle Eglise, sont-ils donc moins respectables dans leur totalité, que les odes grecques & romaines? L'enthousiasme en est-il moins soutenu, les idées moins liées & moins conséquentes? Et qu'on ne dise pas que dans le Bréviaire romain le Pseaume 118 est également partagé. Ce Pseaume fort de la nature des autres, ne tient rien de l'ode, & consiste en quelque sorte à exprimer à chaque verset le bonheur de la Loi de Dieu par une répétition aussi richement variée dans la manière, que parfaitement une pour le fonds de la vérité énoncée. Quant au second Pseaume des *Complies* dont on

* Voyez le
Dict. hist.
art. QUI-
GNOGNES.

avons rapporté les deux trophées attribuées à M^r. Combault.

Tandem laborum , gloriosi Principes ,
 Fructum tenetis : fana pafsim corruunt :
 Quin ipfa latè Roma victrix gentium ,
 Se christiano jam stupet subdi jugo.
 Sævit tyrannus ; at triumphant victimæ :
 Alter per ensem victor , alter per crucem
 Cœlo coronam laureati possident ,
 Fususque sanguis Christianos feminat.
 Superba sordent Cæsares cadavera ,
 Queis urbs litabat impii cultus feras :
 Apostolorum gloriatur ossibus ,
 Fixamque adorat collibus suis crucem.
 Nunc ô cruore purpurata nobili ,
 Novisque felix Roma conditoribus ,
 Horum trophæis aucta , quantò veriùs
 Regina fulges orbe toto civitas !
 Sit sempiterno sempiterna laus Patri :
 Sit sempiternum Filio Patris decus :
 Qui necis ambos , æquus ambobus , tibi ,
 Divine , sit laus sempiterna , Spiritus.

La grandeur & l'intérêt du sujet m'engage à ajouter les deux odes suivantes. Il seroit difficile de chanter d'une maniere plus noble, plus énergique, plus touchante, l'établissement de la religion chrétienne dans la capitale du monde; le courage, la sagesse & la puissance des deux grands hommes, auteurs, ou si l'on veut instrumens de cette merveilleuse révolution :

Quos junxit unus , vita dùm manfit , labor ,
 Quos una clarat morte palma Martyres ,

ne récite que le commencement, on s'arrête dans un endroit où le sens est terminé d'une maniere tranchante & singulièrement touchante. Et enfin, d'un exemple il n'y a pas d'induction à faire en faveur d'une décomposition générale.

Ambo sacrați Principes exercitûs,
 Cœlo receptos una vos colit dies.
 Vos, angularis cui subest Christus lapis,
 Fundatis ædem: mystico vos corpori,
 Cui præsidere gaudet augustum Caput,
 Fulgere clara iussit ambo lumina:

In te potestas clavium, Petre, eminet.
 Te, Paule, flumen irrigat scientiæ:
 Uterque pastor, & magister, & parens,
 Olimque mundo destinati iudices.

Infirmi- tatem carnis experti tamen,
 Nostri- caducam fictilis testam luti;
 Et consecuti gratiam, clientibus
 Præstatis ultrò quam piè poscunt opem.

Vos ergò votis supplicum solemnibus
 Adeste: lapsis impetrate gratiam;
 Ut christianis assequamur moribus,
 Quæ sancta mundo tradidistis dogmata.

Sit sempiterno sempiterna laus Patri;
 Petro supernus quem revelavit Pater,
 Æterne Fili, laus tibi sit, maxima;
 Sit par supremo laus decusque Flaminî.



Orbe nunc toto celebrentur ambo
 Principes, orbis decus atque lumen,
 Mille qui Christo peperere verbi
 Semine gentes.

Auctor incepti Deus: ille terras
 Incolens, primas tibi, Petre, defert:
 Mox vocat Paulum, superas regressus
 Victor ad arces.

Alter æterni Patris eruditur
 Voce delapsâ: super astra raptus
 Alter arcanae sacra veritatis
 Flumina potat.

Quanta sub vili latitat potestas
 Corpore! infirmos tua sanat umbra,
 Petre: lethales tua, Paule, pellunt
 Linteæ morbos.

Mergitur ponto superante Petrus:
 Naufragum Paulus fluitat per æquor:
 Christe, ades, favosque jubes utrique
 Parcere fluctus.

Heu fidem cernis titubare nostram;

Tu vacillantes rege, Christe, gressus:
 Fac, Deus, tantos docili sequamur
 Corde magistrōs.



A l'occasion de ces hymnes je reviens pour un moment sur les *Préfaces* dont il est parlé dans le Journal du 15 Août 1784, p. 572. Un Ecclésiastique aussi profondément instruit que respectable par toutes les vertus de son état * m'a fait naître des doutes sur l'antiquité de ces pièces ; il m'assure qu'elles sont d'une date récente & composées vers 1736 par M^r. Robinet * un des vicaires généraux de M^r. Vintimille, archevêque de Paris, insérées dans le Bréviaire de cette église & successivement adoptées par les autres églises de France. . . . Il peut se faire que par les soins de M^r. Robinet ces *Préfaces* aient été insérées dans le Missel de Paris, sans être pour cela son ouvrage ; mais je ne suis pas assez instruit de cet objet pour contredire cet estimable correspondant. Ce que je puis alléguer pour ma justification, est qu'elles m'ont été présentées comme anciennes, que je n'ai eu aucune raison de suspecter cet attribut ni par rapport à la personne dont je les ai reçues, ni par rapport à la chose qui répondoit parfaitement pour le fonds & la manière, à l'âge qu'on lui supposoit ; & qu'enfin ma situation ne me permet pas des vérifications qui exigent de longues & de pénibles recherches. J'ai cependant consulté divers Missels, entr'autres un du 13^e. siècle

* M. Prefinet, curé de Longwy.

* Voyez son article dans le *Dict. hist.*

dans la bibliothèque des Chartreux de Treves, où effectivement ces *Préfaces* ne se trouvoient pas. Mais un critique célèbre, auquel je fis part de cette observation, me répondit qu'elle n'étoit pas décisive, parce que la peine de copier avec les notes toutes ces *Préfaces*, & l'augmentation qui en résulteroit pour le volume du Missel, en avoient fait négliger plusieurs. Du reste, elles rendent si parfaitement la noble & majestueuse simplicité, la précision, l'onction des anciennes oraisons, que l'erreur, s'il en est une dans ce que j'en ai dit, n'est que dans la date. Tout ce qui regarde la chose subsiste; & il seroit certainement à souhaiter qu'elle servît à enrichir la liturgie générale de l'Eglise, & à détruire l'espece d'inconséquence que nous avons fait observer dans la répartition des *Préfaces* particulières *. J'ai fait à cette fin différentes démarches; d'illustres prélats s'y sont intéressés; & quoiqu'il n'en ait rien résulté jusqu'ici, je suis sûr que si le Pape en étoit convenablement instruit, il ne trouveroit aucune difficulté à y donner la sanction pontificale.

* 15 Août
1784, p. 574.





Eloge du Roi, prononcé dans la salle de l'Académie des arcades de Rome, en l'assemblée générale extraordinaire tenue le jeudi 15 Décembre 1785; par Mr. l'abbé Ponsart de Belval, consultant de la congrégation de l'Index, prêtre de la communauté de St. Louis des François. A Rome, & se trouve à Lille, chez Léonard Danet; à Liege, chez Lemarié. Broch. de 40 pages.

C Et *Eloge* a dû être très-bien reçu à Rome où les esprits sont justement prévenus des vertus & de la religion du Monarque qui en est l'objet. Dans l'Épître dédicatoire adressée à Pie VI l'auteur appuie sur l'attachement tout particulier du Pontife à ce jeune & sage Monarque, & montre combien cet attachement est fondé. Il fait ensuite une digression sur les rapports historiques du Siège de Rome avec la France, les secours qu'il en a reçus à différentes époques & ceux qu'il peut en espérer encore. " Si des tems
 29 malheureux, pour punir les mortels, re-
 29 paroissent encore, si les successeurs du
 29 prince des Apôtres étoient forcés de quit-
 29 ter leur trône par des révolutions inespé-
 29 rées, où chercheroient-ils un asyle assuré?
 29 Chez le Roi Très-Chrétien. Boniface IX,
 29 un de vos prédécesseurs, étoit persuadé de
 29 cette vérité consolante: la France est le

„ bouclier de l'Eglise, la foi s'y soutient
 „ plus que dans toute autre région par
 „ l'exemple du Souverain. Dès le tems de
 „ saint Jérôme, la foi des François étoit dé-
 „ ja reconnue pour la plus pure. Ce saint
 „ docteur parlant du funeste progrès, que l'aria-
 „ nisme avoit fait dans toutes les parties du
 „ monde, rend ce témoignage à la France:
 „ qu'elle étoit la seule région où le monstre
 „ de l'hérésie n'avoit fait aucun désordre:
 „ *Sola Gallia caruit monstis.* „ (a)

Ceux qui sont instruits du progrès incroya-
 ble de l'irréligion & du libertinage dans ce
 royaume, accuseront peut-être d'infidélité &
 de caricature le tableau que l'auteur en fait,
 du moins relativement à ces derniers tems;
 mais ils doivent réfléchir qu'en France les
 extrêmes se touchent, que si le mal n'est
 nulle part plus saillant, le bien n'est nulle
 part plus pur ni mieux affermi *; & que de
 plus la constitution politique du royaume,
 l'esprit & les opérations du gouvernement
 n'ont rien qui jusqu'ici ne soit parfaitement
 rassurant pour la conservation de la foi ca-
 tholique.

Il regne dans cet *Eloge* une multitude &
 une variété de choses, qui marquent bien

* I Mars
 1782, p. 326.
 — 15 Déc.
 1783, p. 587.

(a) *Hier. contra Vigilant.* C'est une des plus
 éloquentes & des plus véhémentes dissertations
 de ce saint Docteur, placée ordinairement parmi
 ses Epîtres. Il y a des idées extraordinaires,
 grandes, fortes, ingénieuses, plaisantes, énon-
 cées d'une manière qui réunit supérieurement
 le *ridiculum* à l'*acri*.

la richesse du sujet. La philosophie, la politique, la guerre, la paix, les inventions utiles & curieuses, le sacré & le profane, l'antique & le moderne, tout est mis à contribution par un orateur patriotique, véhément, abondant; il parle de *Montgolfier*, de *Robert* & de *Charles*, de *Franklin* qui enchaîne le feu élémentaire comme les esprits, du théâtre françois, du pere de l'*Epopée françoise* qui avant de descendre au tombeau voit &c, de *Dieu* qui d'un sourire anima le néant; il commence par un texte de l'Écriture-sainte & finit par un vers de Virgile. L'ardeur & la rapidité de l'orateur unissent tout cela sans que pour ainsi dire la bigarrure paroisse. Voici quelques traits de caractère du Prince dont il peint les vertus:

“ Louis ne se refuse point aux charmes
 „ d'une conversation agréable; ceux qui ont
 „ l'honneur de jouir de la sienne, attestent
 „ qu'il est difficile de trouver un esprit plus
 „ juste, plus solide, plus profond même
 „ pour la découverte de la vérité: sans des-
 „ sir d'avoir un sentiment à lui, il revient
 „ volontiers à celui d'autrui, mais ne le fait
 „ qu'après conviction; quand il s'est prouvé
 „ que son avis doit décider, il n'a pas la
 „ foiblesse de le sacrifier, il se fait obéir.
 „ — Ministre des autels du Dieu vivant,
 „ dois-je passer sous silence l'affiduité du Roi
 „ aux cérémonies du culte sacré? Son exem-
 „ ple, dans un âge où les passions comman-

„ dent pour ainsi dire avec une voix trop
 „ impérieuse , en a sans doute imposé ,
 „ & retenu la dépravation des mœurs „
 — “ C'est peu que ses navigateurs har-
 „ dis portent son pavillon dans des parages
 „ inconnus , y conduisent de zélés & d'in-
 „ fatigables missionnaires pour la propagation
 „ de la foi , qui se concentrent parmi des
 „ hordes de Sauvages qu'ils humanisent ,
 „ qu'ils catéchisent , qu'ils policent , qu'ils
 „ forment tout ensemble à la raison , à l'E-
 „ vangile & à la société. „



*Vie du comte de Forbin , chef-d'escadre
 des armées navales de France ; par M^r.
 Richer. A Paris , chez Belin. 1785. 1 vol.
 in-12 de 252 pag. Prix 30 f. broché.*

Claude de Forbin , connu jusqu'ici sous
 le nom de *chevalier de Forbin* , reçoit
 ici le titre de *comte* ; mais cet honneur est
 en quelque sorte tempéré par la sincérité avec
 laquelle M^r. Richer raconte les défauts de ce
 courageux marin. Il est vrai que dans une
 occasion il lui trouve de la ressemblance avec
 Scipion élevé jusqu'aux nues pour une ac-
 tion qui bien approfondie prend un air assez
 problématique (a) ; mais ce parallèle fait place

(a) Voyez dans le nouveau *Dict. hist.* SCIPION
 (Publius Cornelius).

à des points de vue beaucoup moins flatteurs. M^r. R. fait voir que la présomption & les imprudences du comte de Forbin furent les causes de la plûpart de ses chagrins. " Il se croioit supérieur à tous les marins
 „ de son tems. On voit qu'il cherche à ra-
 „ baïffer dans ses *Mémoires* tous ceux qui
 „ servoient avec lui, qu'il s'attribue à lui
 „ seul la victoire dans des combats où il
 „ ne s'étoit pas même présenté. „



De verâ religione, ad usum theologiæ candidatorum, &c. *Traité sur la vraie religion, à l'usage des jeunes étudiants en théologie, dicté dans les écoles de Sorbonne; par Mr. J. B. du Voisin, docteur de la faculté de Paris &c.* A Paris, chez Prévost, 1785.
 2 vol. in-12.

OUvrage dont le fonds est le même que dans ceux que nous avons plus d'une fois annoncés sur le même objet; mais nous devons dire qu'il est méthodique, clair, solide, & qu'il combat avec des armes puissantes les adversaires de la religion. C'est dommage que M^r. du Voisin qui défend avec tant de zele & de succès des vérités précieuses, ne rende pas toujours assez de justice à ceux qui courent la même carrière, avec un zele égal & des lumieres peut-être supérieures. On lui feroit certainement tort en le soupçonnant de jalousie, mais on lui rendra justice en regardant

1. Août 1786.

501

dant comme l'effet de la prévention & de la précipitation la maniere tout-à-fait violente avec laquelle il a censuré, fort mal-à-propos, l'érudit & utile ouvrage de Guerin du Rocher *; quant aux moïens qu'il a employés pour supprimer la victorieuse apologie de ce savant interprete de l'antiquité publiée par l'abbé Chapelle *; nous laissons à son honnêteté & à son équité la charge de les caractériser comme ils le méritent.

* 15 Août
1780, p. 601.

* *Ibid.* p.
606.



*Épître de Mde. Verdier, à Mr de.... sur le
bonheur d'une vie retirée & champêtre.*

Puissiez-vous lire avec plaisir
Ces vers, que dans ma solitude
Tracent sans art & sans étude
Le sentiment & le loisir !
Ma sœur & moi loin de la ville
Ici nous passons nos instans,
Dans ce repos doux & tranquille
Qu'on ne sauroit trouver qu'aux champs.
Nos déserts simples & rustiques
N'offrent point les riches beautés
De ces campagnes magnifiques,
Qu'orne le luxe des cités.
Point de ces maisons dont le faste
Étonnant les humbles guérets,
De la chaumière & du palais
Présente l'affligeant contraste ;
Mais si l'on ne trouve jamais,
Par de vains & pompeux attraits,
La nature ici profanée,
On n'y voit point les agrémens
Dont elle ornoit les bords charmans
Et du Lignon & du Pénée ;
Il n'est point ici de ruisseaux
Qui coulent sur l'herbe fleurie ;
Pour exciter la rêverie,

Nous n'avons ni bois ni berceaux.
 Au lieu de hêtres ou de chênes,
 L'arbre de Pallas sur nos plaines
 Étend ses paisibles rameaux.
 Quant aux habitans du hameau,
 Ils n'ont ni ruban ni houlette,
 Des fleurs n'ornent point leur chapeau,
 Et pour rassembler leur troupeau,
 Un corriet leur sert de musette.
 Mais nos Pierrots & nos Toinons,
 Valent dans leur grotesque allure;
 Les Philis & les Coridons;
 Ils sont vrais comme la nature,
 Et simples comme leurs moutons.
 Tel est notre aïe champêtre;
 Tels sont les lieux, où notre cœur
 Sent chaque jour que l'on peut être
 Heureux sans faîte, sans grandeur.
 L'ennui, ce fléau de la ville,
 Ne nous verte point ses pavots.
 Le tems, qu'on emploie à propos,
 Marche toujours d'un pas agile.
 Dès que l'aurore au froat sercin
 Dore la cime des montagnes,
 La douce fraîcheur du matin
 Nous rappelle dans les campagnes:
 Nous y voyons d'un œil charmé,
 L'éciat & la magnificence
 Dont le soleil à sa naissance
 Pare l'horison enflammé.
 Que de richesses dispersées
 Dans la plaine & sur les côteaux!
 Là sur leurs tiges assaïffées
 Les épis appellent la faux:
 Ici les gerbes entassées
 N'attendent plus que les fléaux.
 Les fruits que produit le treillage
 Ont déjà cessé de fleurir,
 Ces mûriers, privés d'un ombrage
 Que chaque jour voit revenir,
 Nous rappellent que leur feuillage
 Fat cueilli pour nous enrichir...
 O sage & féconde nature,
 Malheur à qui voit ta parure
 Sans s'étonner ou s'attendrir!
 Mais du haut du brûlant tropique,

Dès que le soleil moins oblique
 Nous lance des feux trop ardens,
 Dans notre demeure tranquille,
 Plus d'un amusement utile
 Varie & remplit nos momens...
 Des siècles passés quelquefois
 Clio nous fait percer le voile;
 Quelquefois encore à nos doigts
 L'aiguille obéit sur la toile.
 Un entretien rempli d'attraits
 souvent interrompt notre ouvrage;
 L'amitié seule en fait les fraix;
 La raison & le badinage
 Tour-à-tour y mêlent leurs traits.
 D'une âme tranquille & contente,
 Ainsi sans regrets ni desirs,
 Nous atteignons l'heure charmante
 Où le souffle heureux des zéphirs
 Rafraîchit la terre brûlante.
 Le jour qui suit de nos vallons
 Nous lance ses derniers rayons.
 Le travail cesse dans la plaine,
 Et du joug enfin délivré,
 Sur l'herbe qu'il foule à son gré,
 Le bœuf lentement se promène.
 Vers sa demeure cependant
 Le laboureur revient gaiement,
 Et devant sa cabane antique
 On lui dresse un repas rustique
 Que la faim va rendre excellent.
 Autour de lui se réunissent
 Ses compagnons laborieux;
 De leurs chants grossiers mais joyeux
 Les échos voisins retentissent.
 Chacun prend & vuide à son tour
 Une coupe de vin remplie:
 On boit, on rit, & l'on oublie
 Les pénibles travaux du jour.
 Enfin la nuit étend ses voiles;
 L'or étincelant des étoiles
 Eclate dans un ciel serain;
 Et tandis qu'ici tout sommeille,
 Nous goûtons un repos divin,
 Que ne troublent jusqu'au matin
 Ni le souvenir de la veille,
 Ni le souci du lendemain.

Epigramme.

Où rossignols, pinçons, merles, fauvettes,
 Sur leurs théâtres, entre des rameaux verts,
 Viennent *gratis* m'offrir leurs chansonnettes;
 Quels opéras me feroient aussi chers!
 Là n'est point d'art, d'ennui scientifique!
 Gluk, Piccini n'ont point noté les airs;
 Nature seule en a fait la musique,
 Et Marmontel n'en a point fait les vers.

Vers faits par Piron pour un aveugle qui
 vouloit mendier en vers plutôt qu'en prose.

Chrétiens, au nom du Tout-Puissant,
 Faites-moi l'aumône en passant:
 Le malheureux qui la demande,
 Ne verra point qui la fera:
 Mais Dieu qui voit tout le verra;
 Je le prierai qu'il vous la rende.

Cet aveugle se nommoit César; si c'est
 aux vers de Piron qu'il a dû sa fortune, ja-
 mais fixain n'en procura une pareille; car on
 prétend que ses héritiers trouverent à sa mort
 plus de vingt mille francs qu'il avoit amassés.

L'Epigramme est le mot de la dernière
 énigme, & Madrigal celui de la charade.

Du riche & du savant ma présence accueillie,
 Aide à développer l'histoire ensevelie;
 De diverse grandeur, d'un mérite inégal,
 Le plus souvent à pied, quelquefois à cheval.
 Ou profane, ou sacrée, ou de Rome, ou d'At-
 tique
 On me met à haut prix lorsque je suis antique.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 6 Juin*). Nous apprenons que notre flotte, partie d'ici le mois dernier, se trouve encore aux Dardanelles; sa vraie destination est toujours un mystère pour nos politiques; cependant on mande qu'elle a pris à bord beaucoup de soldats & de poudre à Gallipoli, où il se fait de fortes levées de troupes, de même qu'à Rhodes & à Mitilene. Deux des frégates, destinées pour la Mer-noire, viennent de quitter notre port, pour aller renforcer la flotte du capitán-bacha.

Le Grand-Sultan est parti, il y a quelques jours, pour Beschiktasch, son château de plaisance. — Kulschuck-Aly de Bajas, qu'on disoit avoir été défait, obligé de prendre la fuite, & dont on croïoit n'avoir plus rien à craindre sur les côtes de Syrie, vient d'y reparoitre avec des forces plus considérables que jamais; il a déjà fait sentir sa supériorité à une partie du corps, aux ordres du gouverneur d'Alep, qu'il a mise en déroute.

R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 19 Juin*). Le com-
I. Part. L 1 te

re de Ségur, ministre de Sa M. Très-Chrétienne près l'Impératrice, reçut le 2 de ce mois un exprès de Paris : il étoit chargé de la réponse de sa cour, relativement au projet d'un traité de commerce entre la France & la Russie, que M^r. de Ségur avoit envoyé au ministère de Versailles au mois de Février dernier : & cette réponse étoit accompagnée d'un contre-projet pour le même traité. Il est apparent, que cette négociation va se continuer par M^r. de Marcow, rappelé de Stockholm pour remplacer feu M^r. de Bacunin dans le département des affaires étrangères. L'Impératrice lui accorde 3 mille roubles d'appointemens annuels, 300 pour sa table, & une gratification de 5 mille roubles pour les fraix de son voyage. — Les nouveaux corps de chasseurs, qu'on met actuellement sur pied sous la direction du prince Potemkin, seront au nombre de 7, chacun de 4 bataillons, & chaque bataillon de mille hommes; de sorte que cette levée formera un total de 28 mille chasseurs. — Le prince de Gallitzin, ci-devant grand-maréchal de la cour impériale, est mort ici le 4 d'une attaque d'apoplexie. Ce seigneur, qui étoit frere du feu feld-maréchal de ce nom & de l'ambassadeur de Sa M. à Vienne, laisse une succession considérable au chambellan prince de Gallitzin, son fils unique. L'aînée de ses filles a épousé le prince de Gagarin, la cadette le prince de Menzikow.

P O L O G N E.

DANTZIG (le 30 Juin). Le comte Serge de Romanzow, nommé envoyé-extraordinaire de Russie à la cour de Prusse, arriva ici le 9 de ce mois, & continua le 19 sa route pour Berlin. Il a profité de l'intervalle de son séjour, pour prendre inspection oculaire de tous les endroits, dont le passage, ainsi que les douanes qui y ont été établies, ont donné lieu à la contestation survenue entre Sa M. Prussienne & la ville. Cette contestation, aussi longue que difficile à terminer, subsiste toujours; & elle se traite à présent directement entre les cours de Pétersbourg & de Berlin, dont la première a pris en mains la cause des Dantzickois. La Russie insiste sur une parfaite réciprocité entre les sujets prussiens & ceux de la ville, pour maintenir entr'eux l'égalité du commerce: mais, en attendant que la cour de Berlin y consente, les sujets prussiens jouissent du libre passage sur le territoire de la ville, dont ils profitent pourtant moins qu'on n'avoit eu lieu de le craindre. L'Impératrice ayant fait exposer ses vues à ce sujet par une note fort détaillée, il y a été répondu de la part de Sa M. Prussienne par une contre-note, remise dans le courant de ce mois. — Ce qui est dit dans la note donnée par la Russie, de la langueur du commerce de Dantzic, n'est que trop vrai. La cherté des grains pourra l'augmenter encore. Tous les avis de l'Ukrai-

ne sont des plus tristes, relativement à toutes les productions de la terre : le froid y continue : il tombe journellement de la grêle & des pluies, qui détruisent l'espérance des cultivateurs : & la disette, qu'on prévoit, encourage l'émigration. Les nouveaux établissemens russes sur la Mer-noire en profitent ; & le commerce de Cherson est déjà très-florissant. Il est arrivé l'année dernière 122 navires dans ce port, dont 92 portoient le pavillon ottoman, 23 celui de la Russie, & 7 celui d'Autriche : ils étoient tous chargés de fruits, vins, poissons, meubles, & autres effets, plusieurs même de luxe. Les objets, qu'ils ont exportés de Cherson, sont du froment, faveon, chanvre, fer, lin, bois, tabac, &c.

A Varsovie l'on se prépare à la tenue de la diète, qui doit avoir lieu au mois d'Octobre prochain. Plusieurs grands sont déjà partis de la capitale, pour assister aux diétines. Le nombre des concurrens pour les nonciatures est très-considérable. Le prince de Nassau, qui a épousé la princesse Sanguszko, s'est mis parmi les candidats, quoiqu'il n'entende qu'imparfaitement la langue polonoise.

E S P A G N E.

MADRID (*le 30 Juin*). L'Infante Dona Marie-Anne-Victoire est accouchée heureusement d'un prince, la nuit du 18 au 19, à douze heures & un quart, en présence du Roi & de toute la cour. Peu après le Roi prit l'Infant & alla dans la salle attendant à

1. Août 1786.

509

l'appartement de la princesse, & le fit voir aux chefs du palais, aux grands du royaume, conseillers d'état, aux députés de ses royaumes, aux ambassadeurs & ministres des autres Puissances qui y avoient été invités, & aux autres personnes de distinction qui se trouverent là. Ensuite le patriarche des Indes, grand-aumônier de Sa Majesté, administra le Baptême à l'Infant, qui y reçut les noms de *Pierre-Charles-Antoine-Raphaël-Joseph-Janvier-François - Jean Népomucene - Thomas de Villeneuve - Marc - Marcel - Vincent Ferrer-Raymond Nonnat - Pierre d'Alcantara-Ferdinand*. Au nom de Sa Majesté & par procuration & pouvoirs de la Reine Très-Fidele, aïeule de l'Infant nouveau-né, ont été parrain & marraine & principaux témoins, l'Infant D. Antoine & l'Infante Dona Marie-Joseph, ses oncle & tante. Après l'acte, Sa Majesté décora l'Infant de la Toison-d'Or & de la grand - croix de l'Ordre de Charles III. Le Roi fit chanter le *Te Deum* dans sa chapelle, & il y eut gala à la cour pendant trois jours, & illumination.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 16 Juin). La Reine, qui s'étoit mise en retraite immédiatement après la mort de Don Pedro, son époux, l'a prolongée de quelques jours. D'après l'avis des médecins, Sa Maj. a résolu de prendre les bains d'Alcaçarias, à deux lieues du palais de l'Ajuda. Le prince du Brésil prendra

les mêmes bains : & l'on prépare déjà en cet endroit les appartemens, nécessaires pour recevoir toute la cour. Ensuite la Reine doit passer quinze jours ou trois semaines au palais de Cintra à 4 lieues d'ici, afin d'y jouir de la salubrité de l'air. Jusqu'à présent il ne paroît point, que le Roi ait fait de testament. Dans ce cas la succession *ab intestat* devra se partager suivant les loix, entre la Reine pour la moitié, & pour l'autre entre ses enfans. Cette succession ne monte qu'à 4 ou 5 millions de florins de Hollande en especes : mais le mobilier en est assez précieux ; sur-tout est-elle fort riche en pierres précieuses. La Reine a montré la plus grande sensibilité à la mort de son époux ; & , quoiqu'il ne portât point la couronne de son chef, elle a voulu, que ses funérailles se fissent précisément avec la même pompe que celles du feu Roi, son pere. Quant aux changemens, que ce décès pourra entraîner, l'on ne croit point qu'ils soient fort remarquables. Le bruit qui a couru, que la Reine abandonneroit à son fils les rênes du gouvernement, ne se confirme pas.

Les travaux à Peniche se continuent avec beaucoup de bonheur. Les plongeurs, sans autre secours que celui de leurs bras, avoient déjà retiré, à la fin du mois dernier, du fond de la Mer, en 294 heures réparties sur 61 jours, 6,122.562 piaftres fortes en especes, 1878 barres de cuivre, 50 canons de différent calibre, 553 brasses de cable &c. Comme ces plongeurs, dont la fidélité à rendre

I. Août 1786.

511

dre le fruit de leur travail, égale le courage & l'activité, ne sont païés néanmoins qu'à raison d'un demi pour-cent environ de la valeur des effets, qu'ils retirent, les députés du commerce de Cadix à Peniche n'ont pas accepté les offres du S^r. Guillaume Braithwaite & de ses deux fils, Anglois de nation : ces artistes, il est vrai, ont travaillé avec succès, au moïen d'une machine de leur invention, à retirer de la Mer l'artillerie submergée devant Gibraltar : mais leur demande ne pouvoit paroître qu'exorbitante, en comparaison du salaire des plongeurs : ils exigeoient pour prime dix pour-cent des especes monnoïées d'or ou d'argent, qu'ils retireroient dispersées, cinq pour-cent de celles renfermées encore dans des caïsses, un tiers du cuivre &c.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 30 Juin). Le 22, à midi, la clôture de la diète fut annoncée dans les différens quartiers de cette capitale, au bruit des trompettes & des timbales : & aujourd'hui l'évêque & docteur Hasselgreen a prononcé le sermon d'usage en cette occasion. Avant de se séparer, les Etats ont établi un comité-choisi d'état & une commission de la banque. Le premier de ces comités est partagé en trois classes ; & à la tête des députés de l'Ordre-équestre est le comte Pontus-Frédéric de la Gardie. Cette conclusion de l'assemblée nationale a été accélérée par un billet de la propre main du Roi, par lequel

quel Sa M. marquoit son desir , que tout fût terminé en peu de tems , puisque sa présence étoit nécessaire ailleurs. Au moment que les Etats reçurent ce message , les apparences étoient , qu'ils ne pourroient se séparer avant le départ de Sa Majesté , & qu'ainsi ils resteroient assemblés jusqu'à son retour. Cependant ils lui firent connoître ensuite , qu'ils pourroient terminer leur session plutôt qu'ils ne l'avoient cru , & qu'ainsi avant de partir , le Roi pourroit encore mettre fin à la diète. Sur cette information Sa Maj. a retardé son départ & a assisté à la clôture. Quant aux objets décidés , ils ne sont qu'en petit nombre. Des quatre propositions , que le Roi fit remettre aux Etats à leur ouverture , trois ont été rejetées ; celle qui regardoit l'abrogation de la peine de mort pour l'infanticide , a surtout rencontré , comme nous l'avions prévu * , la plus grande opposition chez un peuple qui a encore des mœurs. Sur la quatrième proposition , qui regarde la formation de magasins publics de blé , le rapport , fait le 8 de ce mois , étoit favorable ; mais il n'a pas été porté à conclusion *in plenis*. L'Ordre des paysans avoit proposé de remédier aux inconvéniens du droit régalien de brasser de l'eau-de-vie de grains , en les rédimant pour la somme de 13 tonnes-d'or , monnoie de Suede ; mais cette proposition n'a pas eu l'agrément des autres Ordres , & l'on n'a pu s'accorder à ce sujet. Ainsi le consentement , donné pour continuer les impôts sur le pied actuel , est presque le seul objet d'importance , qu'ait terminé la diète.

* 1 Juillet
p. 360.

I T A L I E.

ROME (le 1 Juillet). Après plusieurs conventions, tenues chez M^r. le président des finances, il a été enfin décidé que le port d'Ancone continuera à jouir de ses anciennes franchises & de ses privilèges, confirmés par différens Pontifes. — Les couriers des Puissances étrangères refusent constamment de se soumettre à la visite ordonnée par le nouveau règlement.

On croioit que le St. Pere tiendrait un consistoire, pour publier l'innocence du cardinal de Rohan; mais on apprend, que Sa S. s'est bornée à faire distribuer au sacré college des copies de la justification du dit cardinal. Il est certain que dans un consistoire prochain, le patriarche de Portugal sera élevé à la pourpre; on croit que Mgr. Albani aura le même honneur.

Le bruit court que Sa S. publiera sous peu un décret, en vertu duquel tous les religieux du royaume de Naples seront déclarés indépendans de leurs supérieurs en cette ville, & soumis immédiatement à l'autorité des Ordinaires respectifs. — Nous apprenons de Montefiascone, que le cardinal Garampi est beaucoup mieux.

Le Grand-Duc de Toscane a envoieé depuis peu aux évêques de ses Etats un plan, dressé par lui-même, & contenant les changemens que S. A. R. se propose d'effectuer successivement dans le Grand Duché, en matière

tiere de discipline ecclésiastique. Elle veut, qu'à commencer de cet été, il soit tenu, au moins tous les deux ans, des synodes composés d'évêques & de curés, qui prendront de concert les mesures nécessaires pour réformer toute espece d'abus. Les prieres publiques, Bréviaires & Missels seront corrigés; on supprimera les légendes peu authentiques, & l'on achevera la lecture de toute l'Écriture-sainte pendant le cours d'une année. Il paroît qu'on prendra pour modele le Bréviaire de Paris ou de Rouen, mais on aura sans doute soin de ne pas morceler les Pseaumes*. Quant aux autres articles qu'on annonce ou comme déjà arrêtés par le Prince ou comme proposés à l'examen des évêques, ils sont énoncés avec tant de confusion & d'inexactitude dans les feuilles qui en rendent compte, que nous en attendrons des nouvelles précises pour les faire connoître. En général il paroît qu'il y en a d'utiles & d'édifiants, & que d'autres présentent des inconvéniens qui pourront en empêcher ou en modifier l'exécution.

* Ci-dessus
p. 491.

VENISE (le 24 Juin). Le 11 de ce mois, il arriva ici un exprès de Livourne avec des dépêches, qui y avoient été apportées par notre chebec, le Cupidon, de la part du chevalier Emo, commandant de notre escadre sur la côte de Tunis. Suivant ces dépêches, la flotille, détachée par notre amiral, a canonné & bombardé le 30 Avril, le 4 & le 6 Mai, la ville de Sfax, qui appartient aux Tunifains. Ces trois attaques ont

été assez vigoureuses : une partie de la ville de Sfax a été détruite ; & l'on suppose, qu'il y a péri beaucoup de monde. Ce qu'on a dit d'une attaque formée contre Tunis (*dern. Journ. p. 439*) est destitué de fondement. Il n'y a eu sur notre flotille que 4 morts & 23 blessés. Les dommages, que les chaloupes-canonnières & les bombardes ont essuies d'ailleurs, sont peu considérables & pourront bientôt être réparés. Le 17 Mai l'escadre est rentrée dans le port de Malte. Pour récompenser les services du chevalier Emo, le grand-conseil l'a élu le 28 Mai procureur de St. Marc, qui est la première dignité de la république après celle de Doge : il n'en prendra pas cependant possession avant d'avoir terminé son expédition : mais il est d'autant plus difficile d'en fixer l'époque, que, bien loin d'avoir été mis à la raison par ces dernières attaques, le Bey, au lieu de rabattre de ses prétentions, vient encore de les augmenter ; de sorte qu'accrues successivement elles sont aujourd'hui bien au-delà de ce qu'elles étoient au commencement de la querelle.

Extrait d'une lettre de M^r. le bailli de Freslon, datée de Malte, le 26 Mai.

« Il vient de se passer une terrible catastrophe entre l'auberge bavaroise & celle de Toulouse. Les épées ont été tirées ; il y a eu des morts & des blessés. Mr. le Grand-Maître s'est vu obligé de faire sévir contre les coupables, & de nommer, pour examiner à fond cette affaire, une commission composée d'anciens chevaliers. — On nous a appris également, que

le bruit courroit sur le continent que le chevalier Aëlon, premier ministre à Naples, avoit reçu la grand'-croix de l'Ordre de Malte, que lui avoit envoyé Mr. de Rohan-Polduc. Ce fait est encore contrové; 1^{mo.} parce que le ministre de Naples n'a rien reçu de l'Ordre; 2^{lo.} parce que ses vues & son caractère ne font point d'accord avec le génie de notre Grand-Maître. »

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 10 Juillet). Les affaires parlementaires tirent à leur fin, & l'on fixe au 12 la clôture de cette assemblée, à moins qu'il ne survienne quelque événement imprévu pour en faire différer la prorogation. — On a annoncé ces jours-ci, & l'on prétend qu'il se fera incessamment une motion intéressante en parlement par le lord Rodney. Il paroît que lorsque cet amiral, de concert avec le général Vaughan, s'empara de l'Isle Saint-Eustache, ils enlevèrent à nombre de particuliers des lettres & papiers dont la teneur démontroit une correspondance avec les Américains, dangereuse aux intérêts de l'Angleterre, & qui les autorisoit à confisquer leurs effets. Ces papiers furent envoyés à Londres, & déposés à la secrétaire d'état, d'où ils ont été enlevés par des voies inconnues, & restitués, dit-on, aux personnes intéressées. Le but que l'amiral se propose est de solliciter l'appui du parlement, contre les poursuites nombreuses des réclamations, faites sur lui & son adjoint, par les capteurs, pour la distribution des effets, jusqu'à ce que,

par les vérifications que fournissent ces papiers, leur conduite à St. Eustache soit mise en pleine évidence. Cette affaire sera agitée dans la chambre. — L'affaire de M^r. Hastings paroît traîner en longueur.

La cour a reçu des dépêches intéressantes de M^r. Eden, envoyé britannique à la cour de France. Ce ministre continue d'avoir de fréquens entretiens avec le comte de Vergennes & les autres ministres du Roi Très-Chrétien sur l'objet du traité de commerce entre les deux nations. Quoique divers articles en soient arrêtés, il y en a encore d'autres, auxquels on travaille en ce moment, afin de le rendre solide & permanent. On s'en occupe beaucoup ici, & l'on y apporte toutes les facilités possibles. — Quant au traité de commerce entre l'Espagne & l'Angleterre, les entrevues du chevalier Campo, ministre d'Espagne auprès de cette cour, sont bien moins fréquentes que ci-devant. En général ce traité, s'il avoit lieu, ne pourroit s'entendre que des possessions des deux Puissances respectives en Europe; car l'Espagne ne permettra jamais aux nations étrangères de trafiquer dans aucuns de ses Etats en Asie & en Amérique; & quant à l'Europe, le commerce entre les deux nations se fait actuellement sans aucun obstacle. Les réglemens pour l'avantage du commerce, entre l'Angleterre & la Hollande, vont aussi bien lentement; il ne paroît aucune ardeur de part ni d'autre à se rapprocher par des engagemens intimes; & on se contente de ce qui est ordinaire.

Pour

Pour ce qui est du traité avec les Américains, on n'en parle pas plus que s'il n'en avoit jamais été question.

La compagnie des Indes a actuellement 78 navires à son service ; leur nombre sera porté à 80, cette année. La mort de Tipoo-Saïb est confirmée. Les Hollandois ont fait des alliances avantageuses avec les Kajas, à la côte de Malabar. — Les trois princes, fils cadets du Roi, qui vont faire leurs études à Göttingue, se sont rendus, le 28 du mois dernier, à Gravesand, afin de s'y embarquer pour l'Allemagne. — Le sieur Kennedy, ancien acteur de Coven-Garden s'est coupé la gorge ces jours derniers, avec un rasoir, dans le Hyde Park. C'est la misère qui l'a poussé, à l'âge de 65 ans, à cet acte de désespoir, quoique pendant 50 ans qu'il a exercé l' histrionisme, il ait ramassé des sommes immenses, qu'il dépensoit aussi légèrement qu'il les gagnoit. (a)

(a) Réfl. sur les richesses des mimes, sur la corruption des siècles qui les foudroient avec tant de profusion, 1 Mai 1781, p. 16. — 15 Fév. 1786, p. 317. — Aux exem-

* Epitome de Assé.

« Icelui Esopé (dit Guillaume Bude *, d'après
 » Pline) étoit si riche des gages & bienfaits
 » qu'il avoit, tant de la chose publique comme
 » des particuliers, que par excessive prodiga-
 » lité, dont il usa longuement, encore ne peut-
 » il despendre son avoir. Pline récite au dixième
 » de ses Livres que entre les prodigalités re-
 » nommées

P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 18 Juillet). Il paroît

» nommées, le plat de *Æsopé* estoit en grande
 » admiration. Ce plat étoit une invention que
 » il feist, pour servir en un banquet & c'estoit
 » de cent petits oyseaulx, comme linotes, co-
 » chevis, estourneaulx, merles, calendres &
 » autres oyseaulx qui peuvent imiter la voix
 » humaine & parler quand ils ont apprins,
 » qui pour lors se vendoient à Rome chèrement
 » ainsi qu'il peut apparoir par les paroles de
 » Pline qui dit que ils coustoient six mille ses-
 » terces * la piécé, qui estoient en somme six
 » cents mille sesterces *, que j'estime quinze mille
 » écus. Tout le mérite de ce plat, ajoute
 » Pline, étoit d'offrir un mets choisi parmi
 » tout ce qui réuffit le mieux à imiter l'hom-
 » me: l'ingrat *Æsopé* auroit dû rougir de res-
 » pecter aussi peu la source des grandes ri-
 » chesses qu'il devoit à cet art ». — Je
 viens de lire dans un auteur moderne (l'abbé
 Brotier, neveu du Jésuite de ce nom, dans
 une de ses notes au 19e tome des *Ouvres de Plu-
 tarque*, dont il nous donne une savante édi-
 tion) un passage remarquable. « J'ai, dit-il,
 » une dissertation trop étendue pour la forme
 » de cette édition, qui pourroit suppléer au
 » silence de Plutarque sur les spectacles, où
 » la subtilité, l'industrie, l'adresse & la do-
 » cilité des animaux faisoient l'admiration de
 » Rome & attiroient en foule tous les ci-
 » toïens de cette belle cité. L'objet de cette dis-
 » sertation est de donner l'histoire de ces théâ-
 » tres, les dépenses qu'ils occasionnoient, la
 » construction des loges des animaux, leur
 » entretien, enfin une courte digression sur
 » les différens peuples qui ont cultivé & qui
 » cultivoient ces sortes de spectacles. Le but de
 » cette

* 1169

liv.

* 19,453

liv.

une ordonnance du conseil des finances, défendant la sortie des mines de fer vers l'étranger, par tous les départemens de ce pays, savoir, Bruxelles, Tirlemont, Turnhout, Anvers, Lillo, St. Nicolas, Gand, Bruges, Ostende, Nieupoort, Ipres, Courtray, Tournay, Mons, Chimay, Charleroi, Namur, Marche, Luxembourg, St. Vith, Herve, Navagne & Ruremonde. Tous ceux qui contreviendront à cette défense, encourront la confiscation de la mine de fer & des bateaux, voitures, chevaux & autres bêtes d'attelage ou de charge, qui auroient servi au transport, & par-dessus ce, une amende de cinq cents florins pour chaque contravention.

LOUVAIN (le 15 Juillet). Le 28 du mois dernier, M^r. Cornet de Grez est venu déjeuner dîner chez le recteur de cette université,

» cette même dissertation est de prouver qu'il
 » y a tout à gagner en multipliant ces spectacles par préférence à ceux qui inondent
 » les grandes villes. L'attention générale se
 » porte alors sur un objet d'utilité incontestable, à savoir la multiplication & la conservation de toutes les espèces d'animaux
 » (car toutes fournissent d'excellens acteurs);
 » le goût des spectateurs ne court aucun risque; leurs dépenses sont moins considérables; l'air qu'on respire dans ces théâtres
 » d'animaux est libre & pur; les mœurs n'y
 » peuvent rien perdre, & la société ne voit
 » pas pulluler dans son sein cette foule d'histriions qui traînent à leur suite tous les vices de la licence & de la corruption. »

sité, pour l'informer des souveraines intentions de Sa M. I. touchant le séminaire général à établir dans cette ville. Il est décidé que le college du Pape, fondé par Adrien VI (on y joindra à la suite ceux des Vétérans & de Bay), va servir à cet établissement. Le plus grand nombre des étudiants en théologie qui y habitoient, est réparti dans d'autres colleges. On attend quelques centaines d'ouvriers qui, sous les ordres de M^r. Montoyer, mettront le susdit college en état de contenir, au mois de Novembre prochain, six cents personnes. On regrette la belle chapelle du susdit college, reconstruit depuis quelques années, laquelle étant à peine achevée, doit être incessamment démolie. Par différentes issues qu'on se menagera dans les colleges voisins, les étudiants en théologie n'auront qu'un pas pour se rendre de ce séminaire aux écoles publiques, nommées les *Halles*. On prétend savoir que les docteurs régens en théologie seront réunis dans l'abbaye de Ste. Gertrude, où ils auront leurs quartiers.

LA HAYE (le 19 Juillet). La note déclaratoire, remise, il y a quelque tems, par le ministère de France aux Etats-généraux, & qui assuroit à la république l'intention de Sa Majesté Très-Chrétienne de ne pas permettre qu'aucune Puissance étrangère troublât Leurs Hautes-Puissances dans l'administration de leurs affaires domestiques, en a occasionné une pareille, ainsi qu'on l'a vu, de la part du Roi de Prusse. Mais les

I. Part. M m

Etats, qui ont sur le champ répondu à la note amicale du Roi de France, aiant différé jusqu'à ce jour de faire une réponse à Sa Majesté Prussienne sur ce même sujet, le Monarque de Berlin s'en est trouvé fort choqué, & a fait faire, par son ministre à la Haye, une déclaration verbale sur ce procédé, auquel Sa dite Majesté paroît être fort sensible. On ignore encore ce que produira cette démarche. Un Mémoire que vient de présenter M^r. de Harris ambassadeur d'Angleterre, produit, dans ce tems de crise, une très-grande sensation, & copie en a été envoyée d'abord à chacune des provinces, villes & membres des Etats, pour la prendre en délibération. On ne fait pourtant s'il y sera répondu de sitôt, du moins par la province de Hollande, dont les Etats viennent de se séparer pour trois semaines. Ce Mémoire est conçu en ces termes :

Hauts & Puissans Seigneurs.

Toutes les démarches, que Sa Majesté Britannique a faites auprès de Vos Hautes-Puissances, depuis l'heureuse époque de la paix, n'ont eu d'autre but que celui de leur donner des preuves non douteuses de l'amitié sincère qu'elle leur porte. Elle n'a laissé échapper aucune occasion, pour chercher à renouveler cette bonne harmonie, qui pendant un siècle a contribué si efficacement à leur prospérité réciproque; & elle a pris sur-tout à tâche d'effacer les traces des dissensions malheureuses, qui pendant un tems l'ont interrompue. Le Roi s'est soigneusement abstenu de rien faire, qui ait pu influencer sur les délibérations intérieures de l'Etat; &, quoique nullement insensible aux troubles, qui l'ont agité, Sa Majesté a cru devoir se bor-

1. Août 1786.

523

ner à faire des vœux pour son bien-être & pour le rétablissement de la concorde. Mais, comme depuis peu deux Puissances respectables, amies & voisines de la république, ont déclaré à V. H. P. leurs sentimens relatifs à sa position actuelle, Sa Majesté croit manquer à ceux dont elle est constamment animée, autant qu'à la confiance qu'elle desire d'inspirer à V. H. Puissances, si elle tarde à exprimer les vœux sincères, qu'elle forme pour la tranquillité intérieure & extérieure de la république, ainsi que pour le maintien de la constitution actuelle.

Le Roi croit en même tems devoir déclarer, que rien ne sauroit être plus contraire à ses intentions, que de donner un exemple aussi dangereux à la tranquillité & à l'indépendance des Provinces-unies, que seroit celui d'une intervention étrangère dans les affaires intérieures de la république, dont Sa Majesté souhaite, que la libre direction soit toujours conservée entre les mains de ceux à qui elle a été confiée par la constitution, & fondée sur des principes établis par l'aveu unanime de la nation elle-même. Sa Maj. n'aura jamais d'autre objet que de tenir la conduite la plus impartiale, & telle qu'on doit naturellement attendre d'un bon ami & voisin, à qui, par les intérêts de la religion protestante, de politique, de commerce, & de position locale des deux Puissances, & par les liens de parenté avec le Prince, à qui V. H. P. ont confié les charges éminentes de l'Etat, il importe si essentiellement qu'aucune atteinte ne soit portée à l'indépendance de la république.

A la Haye le 5 Juillet 1786.

(Signé)

Le chevalier HARRIS.

Les lettres de Zélande font des plus satisfaisantes sur le voiage, que Mgr. le prince Statthouder fait actuellement avec son illustre famille en Zélande : Leurs Alt. Sér. & R. voient successivement tout ce que cette belle province offre de remarquable ; & elles re-

M m 2 çoivent

çoivent par-tout l'accueil le plus flatteur. La tranquillité publique en est d'autant moins troublée, que Mgr. le Statthouder a manifesté le déplaisir, qu'il avoit de toutes marques de parti & de ce qui tend à troubler l'ordre de la société. — Une lettre particuliere de Middelbourg, assure positivement que la province de Zélande a conclu avec l'Angleterre, un traité de commerce particulier; on ne fait de quel œil les autres provinces envisageront cette démarche extraordinaire. — Il n'y a encore aucune décision sur les trois affaires majeures, qui font, depuis quelque tems, l'objet principal de leurs délibérations, savoir, le commandement de la Haye, la suppression des corps francs, & les divisions intestines d'Utrecht. — Les bourgeois d'Utrecht ont déjà reçu de 40 corps d'exercice de la république, les assurances les plus flatteuses sur la lettre circulaire qu'ils leur ont écrite, en leur envoiant le manifeste, dont nous avons parlé. — On est actuellement occupé à Amsterdam à faire une collecte en faveur des villes de Hattem & d'Elbourg, toutes deux situées dans la Gueldre, comme on en fait depuis quelques semaines pour celle de Wyk. — Le corps d'exercice de Bois-le-Duc s'est combiné, ou plutôt s'est allié avec la bourgeoisie de la même ville, pour le terme d'un an. Cette alliance, dont voilà le 1er. exemple, a été ratifiée, le 5, par les magistrats. Enfin les troubles se renforcent de maniere qu'au jugement des gens instruits ils ne tarderont pas d'éclater.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 8 Juillet). Depuis le 26 du mois dernier les inondations du Danube & d'autres rivières ont fait des dégâts incroyables. Les fauxbourgs de Leopoldstadt, Rossau, & le Prater ont été inondés; des ponts & des digues ont été renversés, grand nombre de maisons fortement endommagées, plus de 3000 cordes de bois perdues. Le 1 de ce mois, les eaux se sont retirées successivement dans leur lit. Lintz & les environs ont extrêmement souffert: outre l'église de Ste. Marguerite, qui s'est écroulée, 6 maisons ont été renversées; un plus grand nombre menace ruine: la moitié du grand pont a été emportée &c. Les lettres de Saltzbourg, de Berchtolsgaden, de Hallein & de Lauffen, continuent de nous faire le tableau le plus triste des malheurs occasionnés par les débordemens du 24 au 26 du mois dernier. On compte près de Saltzbourg jusqu'à 15 magasins à sel emportés, avec tout ce qu'ils contenoient; les travaux aux salines sont interrompus, & il y a apparence qu'il faudra au moins 2 ou 3 mois avant qu'on puisse recommencer l'exportation du sel. A Berchtolsgaden il a péri 9 personnes, sans compter celles qui sont à l'extrémité. Plusieurs murailles y ont été renversées. On a vu descendre des montagnes voisines, des maisons, des étables & des granges, emportés par les torrens; il a été impossible d'en sauver ni

les habitans, ni les bestiaux. Près de Hallein, 2 grands ponts & 8 autres de moindre grandeur, qui se trouvoient sur le chemin de Saltzbourg, ont été emportés, quantité de maisons renversées &c. A Lauffen on compte 9 maisons emportées avec les bâtimens y attenans & 5 renversées. Plusieurs autres y menacent ruine. Altorf & Altach sont presque entierement ruinés. — On mande de Neu-Gradisca en Esclavonie, qu'à la suite d'un orage, survenu le 20 du mois dernier, toute la ville s'est trouvée sous les eaux, quantité de maisons ont été emportées avec leurs habitans & tout ce qu'elles contenoient.

Le 23, a été publiée ici une ordonnance prescrivant, pour tous les rangs, un seul & même ordre de succession *ab intestat*. Elle contient 27 articles. — En démolissant, il y a quelque tems, le caveau des religieuses de St. Jacques, on y a trouvé sans corruption & encore flexible le corps de la baronne de Waldkirchen, morte depuis 66 ans. L'Empereur a ordonné qu'il fût déposé dans le caveau de cette famille, qui est dans la métropole de St. Etienne.

Sa Maj. a quitté Pettau, le 23 Juin, pour se rendre sur Warasdin, à Agram. Après avoir visité les districts occupés par les milices frontieres, en Croatie & Esclavonie, Sa M. continuera sa route, par une partie de la Hongrie, pour la Transylvanie. — Le général Brown, qui accompagne l'Empereur dans son voiage, a été nommé général-lieutenant;

tenant ; & le régiment de Migazzi , qui se trouvoit vacant , a été donné au général Neugebauer. Sa M. passant par Leoben apprit qu'un scélérat qui avoit massacré 9 filles pour en manger le cœur & devenir par-là invisible , avoit été condamné à recevoir trois jours de suite 100 coups de bâton & être ensuite renfermé dans un cachot , se fit présenter le monstre , & ordonna qu'il fût tenaillé deux fois , que de sa peau on coupât des courroies , & qu'ensuite il fût mis sur la roue. Après l'expérience que ce Prince a faite par lui-même de la fausseté & du danger du Beccarialisme , il a conçu contre cette espece de charlatanerie de douce humanité une haine vigoureuse. *

* 1 Juillet

p. 330.

On sait que les fréquentes incursions des brigands turcs dans le Bannat occasionnerent en 1784 de vives plaintes de la part de notre cour , qui demanda à la Porte une satisfaction & des dédommagemens. On sait aussi que ce fut là le principal motif qui porta l'Empereur à demander la cession de plusieurs districts turcs , & c'est cet objet qui se traite depuis si longtems à Vienne & à Constantinople sous le nom d'affaire de la démarcation. L'on apprend enfin qu'après bien des représentations de part & d'autre , il a été remis à l'internonce impériale à Constantinople , une somme de 120 mille piastrès en forme d'indemnité pour les dommages causés par les brigands turcs.

RATISBONNE (le 6 Juillet). Depuis que l'évêque & prince de Saltzbourg a visité la

diète de cette ville, lors de son voyage à Spa, & a conféré avec plusieurs ministres des Etats de l'Empire, sur-tout des Etats ecclésiastiques sur différens objets relatifs à l'Eglise germanique, le bruit est général, qu'on va remettre sur le tapis les 100 anciens griefs du corps germanique contre le St. Siège. Ces griefs qui consistent principalement, en ce que les libertés de l'Eglise allemande soient à l'abri de toute atteinte de la part de la cour de Rome, ont été souvent proposés à la diète, mais infructueusement. Il faudra voir si cette fois ils le feront avec plus de succès. On dit que l'évêque & prince se propose aussi de visiter pour cet objet les cours de Würtzbourg, Mayence, Treves & de Bonn.

BERLIN (le 17 Juillet) On apprend de Potzdam que le Roi de Prusse se trouve parfaitement bien des eaux minérales, dont ce Monarque y fait usage; qu'il dort bien la nuit, & qu'il mange de fort bon appétit; qu'il n'a pas même abandonné le projet d'assister à la revue des troupes de la Silésie. Le docteur Zimmermann a déclaré, que le Roi pourroit vivre encore quatre ans & davantage, parce que le sang étoit pur & qu'il circuloit très-bien: ce qui a sauvé Sa M. c'est l'ouverture d'un abcès, qui s'étoit formé entre l'épaule gauche & le dessous du bras: toute l'humeur a pris son cours en dehors: c'est ce qui a mis le Monarque en état de monter à cheval, & de se promener.

AIX-LA-CHAPELLE (le 16 juillet). Cette ville est toujours le théâtre de la dissension & du désordre; les troubles sont montés à l'extrême, & pour rétablir l'ordre & la tranquillité, l'on est forcé aujourd'hui de recourir à l'appui des Puissances étrangères. Aix étant ville Impériale, il étoit naturel de s'adresser au Chef de l'Empire, & c'est ce qu'on a fait. Un courier a été dépêché à Bruxelles, pour demander un corps de troupes. Mais le gouvernement-général n'a point voulu prendre sur lui d'agir, avant d'avoir les ordres de l'Empereur même. On lui a donc aussitôt expédié un courier, dont on attend le retour avec impatience. Afin d'apporter cependant le moindre délai possible au rétablissement de la concorde, l'on fait qu'il a déjà été donné des ordres, de se tenir prêts à marcher, à un bataillon du régiment de Murray, infanterie, & aux dragons d'Arberg.

EISENACH (le 2 juillet). S. A. S. Mgr. le duc Louis de Brunswich, est arrivé ici le 25 Juin, en parfaite santé, & après un voyage des plus heureux. Tout avoit été préparé au château pour sa réception. Hier le prince héréditaire de Brunswich, qui étoit de retour d'un voyage qu'il a fait en Suisse & dans une partie de la France, a rendu une visite à S. A. S., qui est partie aujourd'hui pour Weimar, où elle s'arrêtera quelques jours. Cet endroit a des charmes infinis par sa situation agréable & par la salubrité de l'air. Il est à croire que l'hôte illustre qui est venu habi-

ter

ter parmi nous, y trouvera le repos après lequel il soupire.

BONN (le 3 Juillet). Hier sur les 6 heures du soir, l'Electeur notre Souverain est parti d'ici pour se rendre à Spa, où doivent se trouver l'Archiduc Ferdinand & son épouse, ainsi que L. A. R. les gouverneurs-généraux des Pais-bas. L'évêque & prince de Salzbourg, qui étoit venu rendre visite à notre Souverain, s'est remis en route pour Spa, quelques heures avant S. A. S.

Si nous en croions quelques feuilles d'Allemagne, il y a eu à Gratz une espece de révolte des séminaristes contre leur Préfident qui avoit voulu les empêcher de poudrer & de dégraisser leurs cheveux. Ces feuilles ajoutent que le tumulte est allé à un point que l'Empereur a dû envoyer un commissaire pour les accorder. Il est à croire qu'en tout cela il y a de l'exagération & des choses mal vues. Peut-être les jeunes clercs s'amusoient-ils à faire toilette & à se friser d'une maniere recherchée & mondaine, ce qui ne devient que trop à la mode; car il n'y a pas d'apparence que, par d'anciens canons mal-entendus, on ait voulu les ramener à un costume qui n'existe plus pour personne. Il faudroit par la même raison les raser & leur faire porter la barbe, car dans tel siecle cet usage étoit inviolable pour les clercs, comme pour les séculiers (a). Malheur

(a) Voyez l'*Histoire philosophique de la barbe*, qui vient de paroître; ouvrage du reste en grande partie plagiaire, comme presque tous

aux ministres du Seigneur qui par les pompes & les futilités du monde voudroient déguiser la modestie & la sainteté de leur état ! Mais malheur aussi aux Chrétiens qui condamnant leurs pasteurs à des singularités humiliantes, à un costume fétide & dégoûtant, en feroient un objet de risée & de mépris !

F R A N C E.

PARIS (le 16 Juillet). Le 9 à sept heures & un quart du soir, la Reine a mis au monde une princesse, nommée *Madame Sophie.*

Le Roi, de retour du voïage qu'il vient de faire à Cherbourg & au Havre, arriva, comme nous l'avons dit, à Versailles le 29 du mois dernier, vers les 3 heures après-midi. L'empressement, avec lequel le peuple s'est porté en foule dans tous les endroits, où Sa M. a passé & séjourné pendant le cours de son voïage, & les démonstrations éclatantes de joie, qu'il a fait paroître en voïant son Souverain, ont montré par-tout l'amour, l'attachement & la fidélité, dont tous les François sont pénétrés pour leur Roi. Sa Majesté a daigné répondre à ces sentimens, si chers à son cœur, par les témoignages les plus multipliés de cette sensibilité & de cette bonté, qui la caractérisent. Le

tous les livres du tems qui traitent de matieres d'érudition, & de plus, fort incomplet, comme l'a montré Mr. Mercier, abbé de St. Léger, par une lettre inférée dans le *Journal de Paris.*

Roi a été accompagné dans son voiage, en allant, par le prince de Poix, capitaine des gardes du-corps en quartier, par le duc de Villequier, premier-gentilhomme de la chambre en exercice, par le duc de Coigny, premier-écuyer de Sa Maj., & par le duc d'Harcourt, gouverneur général & commandant de la province de Normandie, que le Roi avoit pris à Harcourt; auxquels se font joints, pour le retour de Sa Majesté, le maréchal de Castries, ministre & secrétaire d'état aiant le département de la marine, le maréchal de Ségur, ministre & secrétaire d'état aiant le département de la guerre, le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe de Sa Majesté, & le marquis de la Fayette.

*Dialogue françois, pendant le voiage
du Roi.*

Qu'écrirai-ou de Cherbourg? — Que des Rois bien-faisans,
Que des Rois bien-aimés Louis est le modèle,
Que le bonheur le suit. — Parbleu! belle nouvelle.

On fait cela depuis douze ans.

Par Mr. le marquis de Fulvy.

Le parlement de Dijon avoit demandé la permission il y a quelque tems d'envoier une députation à Versailles, pour faire de très-humbles remontrances à Sa M. relatives à un arrêt du conseil qui autorise les Etats de Bourgogne à répartir & faire percevoir quelques impôts & octrois sans être munis de l'entregistement du parlement. Cette permission n'a point été accordée: non-obstant ce refus, ce parlement a jugé à propos d'envoier des

députés qui ont eu l'honneur d'être présentés au Roi le 2 de ce mois par le baron de Breteuil. Sa M. leur a adressé les paroles suivantes... *J'avois dispensé mon parlement de venir... Retournez-vous en dans les 24 heures, sans passer par Paris: je vous ferai à votre retour savoir mes intentions.*

Il paroît des lettres-patentes du 14 Mai 1786, régistrées au parlement de Bordeaux le 30 du même mois, qui, révoquant la mission donnée au chevalier de Pestel, dont l'objet étoit de recueillir des éclaircissémens sur différens terrains indiqués comme pouvant appartenir au domaine, annullent la plainte rendue à cette occasion par le procureur-général du Roi, & toutes les procédures faites en conséquence (*on voit par-là qu'on a parlé trop généralement de l'especé de changement survenu dans cette affaire*). —

Autres lettres-patentes de même date, & enregistrées le même jour, lesquelles, en confirmant & interprétant ce qui avoit été ordonné le 5 Juillet 1781, pour la recherche & vérification des isles, islots, atterrissémens, alluvions & relais formés dans une partie des rivières de Gironde, Garonne & Dordogne, régient la forme de ces opérations, annoncent les intentions bienfaisantes de Sa M. par rapport à l'exercice des droits qu'elle pourroit avoir sur aucun de ces terrains; déclarent qu'elle n'a jamais entendu en faire la concession à aucune compagnie, ni à aucun entrepreneur, comme on l'a supposé sans fondement, & que loin d'avoir permis que l'on

portât aucune atteinte aux propriétés, elle a seulement ordonné au grand-maître des eaux & forêts, de faire les recherches, levées de plans, & arpentages nécessaires pour reconnoître ce qui appartiendroit au domaine, le tout aux fraix de Sa M, & en présence des intéressés ou prétendans droit, dûment appelés, pour représenter leurs titres & former leurs réclamations, desquelles seroit dressé procès-verbal par le dit grand-maître, qui l'enverroit, avec son avis, au conseil de Sa M; pour être par elle statué ce que sa justice & sa bonté lui suggéreroient. Les mêmes lettres-patentes portent que les détenteurs sans titres, d'aucunes portions des dits terrains, qui se soumettront à paier un cens au domaine, seront confirmés dans leurs possessions; & que par rapport aux terrains qui ne sont encore possédés par personne, Sa M. recevra par préférence les offres des propriétaires riverains qui déposeront au greffe de la maîtrise leur soumission de paier les cens & redevances qui seront réglés.

L'assemblée générale du clergé, qui n'avoit été que prorogée l'année dernière, a recommencé le 3; elle est présidée, comme on s'en souvient sans doute, par M^r. Dillon, archevêque de Narbonne; cette assemblée s'occupera de deux objets importans, qui sont la fixation des portions congrues des curés & vicaires, & la foi & hommages.

Lorsque le parlement de Paris décréta de prise de corps M^r. le cardinal de Rohan, M^r. le prince de Soubise, son parent, avoit dû

se dispenser d'affister au conseil : mais, depuis la décision de ce fameux procès, les raisons qui avoient nécessité cette absence, n'existant plus, M^r. de Soubise est allé faire sa cour au Roi dimanche, 2 de ce mois. Il entra au conseil des dépêches le même jour, & ensuite au conseil-d'état. — L'évêque de Metz, en qualité de grand-aumônier, a présidé le bureau de l'administration des Quinze-Vingts. Ainsi cette juridiction n'est pas enlevée à la grande-aumônerie. La commission, qui a été établie, n'a pour objet que de veiller à la régie des biens de cet hôpital. Il n'y a encore rien de décidé au sujet du college de Louis-le-Grand, que l'archevêque de Paris réclame, comme chef de toutes les églises de son diocèse. — Nous apprenons de la Chaise-Dieu, que le cardinal de Rohan a éprouvé deux accès de fièvre, & que son genou ne guérit point. Il vient de récompenser ses conseils de la manière la plus magnifique : M^r. Target a eu trois mille louis, & les deux autres avocats-consultans mille louis chacun. La Dame de la Motte devient de plus en plus résignée à son sort : elle s'occupe la plus grande partie de la journée à lire & à méditer le livre de l'Imitation de Jesus-Christ. La sensation, faite par le mémoire, que M^r. Thilorier a publié pour faire valoir les réclamations du S^r. de Cagliostro, qui prétend avoir été volé au moment de son emprisonnement, se soutient toujours : cet étranger sera peut-être connu désormais d'une manière plus avantageuse, &

le voile, qui couvroit son origine, pourra enfin se lever. On a reçu de Malte un mémoire en forme de rapport, par lequel il paroît, dit-on, que ce qu'on appelloit le Roman de Cagliostro n'est pas fiction : mais ce rapport paroît encore fort suspect. — L'abbé Georgel a obtenu un adoucissement à la rigueur de son exil ; il peut aller où bon lui semblera, excepté à Paris : on l'a vu d'abord à Coupevray, il s'est rendu ensuite à la Chaise Dieu, pour y voir son patron ; d'où il passera en Lorraine, où il a sçu se faire préparer le plus joli séjour, réservé aux loisir de sa vieillesse.

On préconisoit depuis longtems la démolition des bâtimens qui couvroient plusieurs ponts ; on s'en promettoit le plus riche coup-d'œil, & son exécution n'offre aux yeux que le plus hideux spectacle dans tout l'espace compris entre le Pont au Change & le Pont Notre-Dame, & même au-delà jusqu'au Petit-Pont. Messieurs les architectes s'y attendoient bien & ne doutoient pas que cet affreux aspect ne fit desirer un plan d'embellissement pour cette grande enceinte, & c'est de quoi l'on s'occupe en effet. On parle de renverser cette longue enfilade de maisons pour prolonger les quais jusqu'au Pont-rouge, de réunir par un nouveau pont l'île St. Louis & celle de Notre-Dame, & de donner du jour à tout le quartier de St. Denis de la Chartre, sur lequel l'abbatis des ponts semble avoir répandu la plus triste obscurité. Combien de bâtimens à acquérir, de proprié-
taires

Vérification de la
complainte
insérée
dans le J.
du 1 Juillet
P. 393.

taires à dédommager, de ménages à tracafler, mais auffi combien d'entrepreneurs enrichis!

Le fameux Poulailher, célèbre par ses vols, a été pendu, le 3, à la porte St. Antoine; ainfi, le peuple n'aura plus à s'occuper de cet épouvantail.

Le fyftème tout-à-fait exotique de M^r. Géraud sur les voidanges *, a fait naître des observations plus raisonnables & plus praticables inférées dans le *Journal général de France* & conçues en ces termes:

* 15 Juin p.
309.

Les immondices méritent la plus grande attention, & par les différens maux qu'elles caufent, & par les avantages qu'on en retire & qu'on peut accroître, & par beaucoup d'autres qu'on en peut retirer encore. Ce font des décombres que la nature emploie à de nouvelles constructions. Mais ces décombres, accumulés comme ils le font dans les grandes villes & dans les petits endroits, embarrassent & nuisent: or, ne feroit-il pas poffible de se mettre, dans tous les tems, à l'abri de ces inconvéniens? De plus, ne pourroit-on pas aider les travaux de la nature, relativement aux ufages de ces matériaux? Enfin ne pourroit-on pas faire fervir ces mêmes matériaux à d'autres ufages que ceux que la nature fe propofe? Voilà un vaste champ ouvert. Je n'entreprendrai pas de le parcourir en entier; mais j'ai à préfenter au public, fur le fujet dont il s'agit, une expérience qui, toute fimple qu'elle est, peut avoir de nombreuses & importantes applications. Peut-être en aurai je d'autres à expofer dans la fuite; en attendant, voici celle dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler.

— Si une quantité modique de matiere fécale est recouverte d'une terre humectée jufqu'à faturation, il fe dégage de cette matiere, par la fermentation, un gaz putride que la terre absorbe auffi-tôt; & au bout de cinq ou fix semaines, peut-être moins, la matiere, fans avoir infecté pendant ce tems, refte, à très-peu près ou ab-

I. Part. N B folument,

solument, inodore. Il y a plus, c'est qu'alors la terre elle-même l'est : elle n'a pas seulement enlevé l'odeur, elle l'a détruite. Cet effet a lieu encore, lors même qu'on emploie de l'urine ; & je présume qu'il en seroit de même de tout autre liquide infect : mais l'épreuve de celui-ci suffit au but que je me propose. — A présent, si l'on veut empêcher les latrines, une fois vidées, d'infecter dans la suite, on en aura un moyen bien facile ; il suffira d'y jeter, de tems en tems, deux ou trois fois autant de terre, que l'humidité des latrines détrempera suffisamment. Et quelle terre y jettera-t-on ? Faudra-t-il l'aller chercher bien loin ? Non, chacun l'a sous la main : les balayures des maisons suffiront pour cet usage ; & l'on ne s'en débarrassera que plus aisément. — Il est vrai que cette pratique exigera que l'on vuide les latrines deux ou trois fois pour une ; c'est-à-dire qu'une fosse, au lieu d'être vidée, par exemple, tous les dix ans, le sera tous les trois ou quatre. Y auroit-il des propriétaires de maisons, & des principaux locataires, capables de craindre un si mince surcroît de dépense, employé si avantageusement ? Mais d'ailleurs, ce surcroît sera nul, ou plutôt il y aura des épargnes, & même des profits à faire. En effet, les latrines étant alors beaucoup plus aisées, & point du tout dangereuses à vuider, cet ouvrage coûtera beaucoup moins ; & comme les matières ne seront plus infectes, on pourra les déposer par-tout, & par conséquent on les transportera dans des endroits beaucoup moins éloignés ; souvent même elles le seront dans les cours ou dans les jardins des maisons où elles se trouveront amassées.

Une lettre adressée aux auteurs du *Journal de Paris* présente des observations sur la chaleur du soleil, qui dans la saison actuelle méritent une attention particulière :

« La chaleur du soleil dans nos climats est-elle à craindre pour l'homme, & doit-il se prémunir contre son atteinte ? L'habitant des villes n'ose paroître au grand air par un beau jour ; il se voile avec soin ; il recherche l'ombre

ou attend même, pour sortir de sa demeure, que l'astre du jour soit vers la fin de sa course. La tendresse maternelle ne voit qu'avec effroi les enfans courir ou jouer en liberté aux rayons du soleil. Comment concilier ces vaines terreurs avec les titres brillans & mérités qu'on lui donne, & la voix unanime de tous les écrivains qui le nomment le principe de la vie, la source d'une lumière bienfaisante & l'âme du monde? C'est aussi peut-être le seul objet de la nature où l'observateur exact a le moins à rabattre du ton pompeux de l'éloge & des ornemens du style oratoire. — Les accidens connus sous le nom de coups de soleil, sont très-rare dans nos régions & tiennent par-tout ailleurs à des excès reprehensibles. Les graves auteurs qui en ont fait une peinture effrayante auroient bien dû traiter cet astre avec plus de justice, & mettre en opposition les dons inépuisables de santé & de vigueur qui émanent de son sein. L'habitude qu'on contracte par degrés de supporter sa chaleur, diminue sans cesse les dangers, & augmente, dans une proportion immense, les avantages. Les plus belles proportions du corps, une constitution des plus saines, une agilité extrême, distinguent, au rapport des voyageurs, l'habitant des côtes de Barbarie, où le thermometre s'éleve souvent jusqu'à 40 degrés. Il songe cependant à peine à couvrir sa tête & ses membres durant les chaleurs les plus excessives. Quelle idée nous donne des anciens Romains l'armée de Catulus, qui combattit au cœur de l'été contre les Cimbres! Elle étoit si endurcie, dit Plutarque, qu'on ne vit aucun soldat suer ni souffler, malgré la violence du choc & une marche précipitée, pendant que les ennemis harassés fondaient en sueur. Les anciens philosophes offrent des exemples d'une patience moins voisine de l'excès, mais non moins remarquable. J'aime peu cependant la nullité fastueuse du cynique Diogene, qui, pour endurcir son corps, embrasse des flammes de neige, & dans d'autres tems se roule nud sur un sable brûlant, ou reste étendu au soleil au devant de son tonneau. Mais je rends hommage à la vertu acti-

ve de ce sage de l'ancienne Rome, qui se fortifie en s'exposant, suivant la saison, aux alternatives du froid & du chaud, qui marche en tout tems nue tête dans la campagne, & qui, quoique né dans l'opulence, fait à pied de longs voyages en conversant familièrement avec ses amis montés sur des coursiers superbes.

La médecine des anciens, si sage dans sa marche, & si amie des ressources puissantes qu'offre la nature, comptoit l'action immédiate des rayons du soleil parmi ses remèdes héroïques. On peut voir dans Avicenne, Aétius, Coelius-Aurelianus, &c, les avantages de ce qu'on appelloit insolation (a) contre les maladies de langueur, la dépravation des humeurs, ou la surabondance des sérosités. Cette exposition du corps au soleil offroit des variétés suivant la coutume, la constitution particulière & le genre de la maladie. On restoit de bout ou assis; on se promenoit lentement ou on précipitoit sa marche. Quelquefois, comme dans la paralysie & les douleurs de sciaticque, on tenoit seulement découverte la partie affectée, & on joignoit à l'action des rayons solaires, des frictions faites avec le sel ou d'autres substances composées; d'autrefois, comme dans l'hydropisie, le malade, avec la seule attention de protéger sa tête, restoit plus ou moins étendu ou recouvert d'un sable très-échauffé au bord des rivières & sur le rivage de la Mer. On avoit aussi l'art, dans certaines affections, d'exciter la sueur à l'aide d'une espèce de foïer (helio-caminus) qu'on faisoit construire dans des lieux abrités. Je laisse à décider de la puissance de ces moyens comparés à nos machines électriques. — Nous devons regretter de ne pouvoir rendre dans notre langue le mot *apricari* dont on se servoit chez les Romains. Il exprime si bien la douce situation qu'on éprouve de se réchauffer aux rayons du soleil & de jouir du

(a) Un étymologiste tant soit peu subtil prétendrait que *solatium*, *consolatio*, *solaris* &c ont la même racine.

spectacle le plus imposant de la nature ! ce supplément à l'exercice du corps étoit mis en usage par Pline le naturaliste , qui avoit coutume de rester exposé au soleil , après un dîner frugal , & de faire ainsi des lectures ou des extraits de différens Ouvrages. D'autres Romains dans la vieillesse ranimoient par ce moyen leurs forces avant d'entrer dans le bain. Horace sembloit en faire ses délices au déclin de l'âge , & Locke dans ces derniers tems a renouvelé cette pratique salutaire. Ce goût primitif de l'homme à la fin de sa carrière se conserve en général dans les campagnes , où l'instinct de la nature dans toute sa force , fait tourner sa vue avec complaisance vers le foyer commun de la vie & de la chaleur. « O vieillesse inexorable ! (dit Mr. Pabbé de Reyrac , avec l'expression du sentiment)
 » quand ta froide main aura sillonné mon visage
 » & courbé sous ses coups mon corps appesanti....
 » toute ma ressource hélas ! sera de fixer sur
 » toi mes regards ; sur toi , ô soleil ! ô tendre
 » consolateur des vieillards , leur plus doux spec-
 » tacle & leur dernier ami. » (a)

Le 13 du mois dernier , vers les huit heures du soir , la chaleur aiant été très-forte & le tems très-accablant toute la journée , un orage menaçant venant de l'Ouëst , se déploïa sur la ville d'Agen & ses environs. Une pluie qui tomboit par torrens , un vent furieux ,

(a) Dans une these foutenue à Paris (le 11 Mars 1777 ou 1778) , Mr. Hallé avoit déjà discuté la même matiere & conclu , que l'action des raïons du soleil est utile à la santé : *Radiatorum solarium actio sanitati confert.* — J'ai connu un hydropique , condamné unanimement par la faculté , qui s'est guéri radicalement , en se faisant exposer au soleil dans son jardin , durant tout le cours de Juin & de Juillet.

une grêle affreuse, dont la grosseur moyenne égalait celle d'un œuf de poule ordinaire, ravagèrent la campagne, changèrent totalement son aspect en plusieurs endroits, moissonnerent par-tout, dans l'espace d'une heure, l'espérance d'une année de travaux, & enleverent, au moment d'en jouir, la plus belle récolte qui, de mémoire d'homme, ait été promise au cultivateur. Cet orage, toujours poussé par le vent d'Ouest, a porté ses ravages beaucoup plus loin; 60 paroisses de l'Agénois ont été totalement ruinées; plusieurs familles de païsans dénuées de ressource, puisque tous les fruits de la terre viennent de leur être ravis, sont à la veille d'aller chercher leur subsistance journalière hors d'un canton où la misère va s'étendre sur toutes les classes des habitans. Parmi les scènes attendrissantes auxquelles ce terrible désastre a donné lieu, on ne peut s'empêcher de remarquer celle qui suit : on a vu le valet d'un métaiër des environs d'Agen, forcé, par les effets de l'orage, d'aller subsister ailleurs, citer son maître devant les officiers municipaux, pour lui demander le salaire de onze jours, qui pouvoit s'élever à environ un écu; le métaiër, dans l'impossibilité de le satisfaire, lui offrit en paiement, devant ses juges, l'entière récolte de la métairie, en blé, vin, chanvre & productions de toute espece, & ce dernier la refuser comme insuffisante, quoique la portion de cette récolte dont jouit le propriétaire & qui égale à celle du métaiër, soit affermée annuellement à

la somme de 1200 livres. Depuis ce premier désastre, l'atmosphère s'est tellement dérangée, qu'il ne s'est point écoulé de jour sans qu'on ait éprouvé, à Agen ou aux environs, plusieurs orages, la plupart suivis de grêles, qui ont occasionné des pertes nouvelles ou comblé les anciennes. On peut imaginer facilement, d'après ces tristes détails, à quel point doit s'augmenter de jour en jour la calamité de ce pays, qui semble dévoué à la désolation. La foudre est tombée sur plusieurs maisons, d'autres ont été démolies, & leurs matériaux dispersés; enfin, deux hommes surpris aux portes d'Agen lors du premier orage, ont tellement souffert des effets de la grêle, qu'ils sont regardés comme sans ressource; un autre, entraîné par les eaux, s'est noyé sans qu'on ait pu lui prêter du secours.

M O R T S.

Le comte de Trautmannsdorf, chambellan de Sa M. I, général-feld-maréchal-lieutenant, & propriétaire d'un régiment de cuirassiers, est mort à Prague, le 8 Juin, à l'âge de 79 ans.

Le docteur Charches-Frideric Mennander, archevêque d'Upsal, primat de la Suede, pro-chancelier de l'université de la même ville, chevalier de l'étoile-polaire, est mort à Upsal le 22 Mai, dans la 74^{me}. année de son âge, étant né le 19 Juillet 1712.

Mr. Hugues Maret, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, membre du college de médecine de Dijon, censeur royal, associé regnicole de la société royale de médecine, médecin du Roi & de la généralité

de Bourgogne, pour les épidémies, médecin des Etats, inspecteur des eaux minérales &c, est mort à Dijon le 11 Juin 1786, dans la 57me. année de son âge. Envoïé par le gouvernement au secours de la paroisse de Fresne-Saint-Mametz, en proie à une épidémie meurtrière, il a oublié le soin de sa vie pour la conserver aux autres; & après avoir arrêté les ravages de cette funeste maladie par le plus heureux traitement, il y a succombé lui-même le dix-huitième jour après son retour dans sa patrie, victime d'un zèle auquel il ne mit jamais de bornes dès qu'il crut pouvoir le rendre utile à l'humanité.



*Copie d'une lettre de Mayence en date
du 15 Juin.*

Duffiez-vous tout de bon vous impatienter contre moi, je ne puis m'empêcher de vous dire encore quelque chose des *geistlichen Sachen*. Après les aveux multipliés ou formels ou équivalens de leur défaite, que je vous ai fait passer très-fidèlement (je les défie de trouver de l'inexactitude dans mon rapport *), ils ont cru embrouiller l'affaire par un verbiage posthume qui forme un volume entier, en bonne & due forme, où en vous disant des injures exquisés, ils confirment de plus en plus les trois points que vous aviez établis. Ils sont eux-mêmes si convaincus de l'impression de la vérité, dans le très-petit article que vous aviez écrit sur cette matière ils ont aperçu une lumière si perçante, que cent pages de sophismes leur ont paru à peine suffisantes, pour l'affoiblir par quelques nuages aux yeux des ignorans. Je vais en parcourir quelques-unes pour vous amuser; permettez que je jouisse un moment de cette innocente récréation.

Depuis la page 1 jusqu'à la 22e érudition triviale, inutile & pédantesque sur l'abstinence, vrai hors-d'œuvre & paroles en l'air. Ou bien l'abstinence entre dans la classe des loix de l'Eglise universelle, ou non. Dans

* 15 Mai
p. 157.

le premier cas tout ce que disent nos gens pour la décréditer, est insuffisant & odieux à tout Catholique. Dans le second cas, à quoi sert de faire intervenir les loix de l'Eglise universelle, & de donner à chaque évêque le pouvoir de les abroger ?

P. 17 ils vous accusent de n'avoir entrepris votre *Dictionnaire historique* que pour justifier les Jésuites contre les Jansénistes. Preuve évidente qu'ils n'ont lu ni cet ouvrage, ni la préface, ni vos journaux, ni votre réponse à Dom Chaudon ; qu'ils ne connoissent ni votre personne, ni votre maniere de voir, ni la nature & le genre de votre philosophie.

P. 18 ils vous traitent tout uniment d'*ignorant* dans la langue allemande, *ignorant* eux-même que c'est votre langue maternelle, que vous l'avez longtems cultivée à Vienne & en d'autres villes d'Allemagne. Mais ce qui est ridiculement impudent, c'est que leur preuve consiste en une de vos notes où vous remplacez un mot mal rendu par un autre ; & ils répètent (chose incroyable pour quiconque ne connoît pas les *geistlichen Cachen!*) ils répètent, dis-je, vos propres paroles.

P. 21. 22 injures, sottises, grossièretés : ressource des battus.

P. 25 vous êtes solennellement défié (*severlich aufgefordert*) de prouver les trois points que vous n'avez pas cessé de démontrer, & qui pendant 8 mois ont tenu la bouche bien close aux plus loquaces des hommes ; car malgré leurs affommantes déclamations, ils n'y ont jamais touché que pour les confirmer.

P. 24. 26. 27 peines & paroles perdues, sur l'origine de l'abstinence. Pour qu'une chose devienne loi *per usum habentem vim legis*, il n'est point nécessaire d'être instruit de son origine : une pareille idée démoliroit les fondemens de toute législation. — L'abstinence fait depuis tant de siècles un objet de conscience pour les fideles, de vigilance pour les pasteurs, de dispense dans des cas où l'observance en devient difficile, de punition même de la part de l'autorité civile, &c.

ou'il faut être aussi rétif que les *geistlichen Sacken*, pour avancer que ce n'est pas une loi de l'Eglise universelle. — On vous fait une querelle (p. 24) d'avoir dit que selon eux l'abstinence étoit un *abus*. Ils prétendent n'avoir parlé que de l'abstinence séparée du jeûne, & c'est de celle-là précisément que vous parliez aussi, puisqu'il s'agissoit du vendredi. Par-tout vous retrouvez la même logique & la même bonne foi. — Si l'abstinence fait une partie de la mortification du jeûne, il est évident que séparée du jeûne elle est encore mortifiante : mais il n'y a pas d'évidence qui tienne contre l'esprit de dispute & la manie des singularités. — En même tems qu'ils veulent distinguer l'abstinence unie au jeûne d'avec la simple abstinence, leurs paralogismes tombent également sur l'un & sur l'autre, & tendent à les proscrire toutes deux. O cahos, ô confusion, dignes de l'esprit d'innovation & de présomption !

P. 27. 29 vues économiques sur le *Stoßfisch* qui fait sortir l'argent du pais de Mayence & de Worms ; on compte pour rien celui qu'emportent les bons jambons de Westphalie qui picquent si puissamment les palais en faveur du vin de Rudesheim, & qu'on nomme *jambons de Mayence* comme si c'étoit le *Stoßfisch* propre du pais.

P. 29 grande pitié envers le peuple qui doit acheter le poisson plus cher que la viande. Le R. P. J. ignore que les gens du peuple, à la campagne sur-tout, n'ont ni poisson ni viande pour faire abstinence ; ils mangent des légumes, des œufs, du pain, du beurre, du fromage, des bouillies, des purées, des fruits &c ; & n'ont pas *vinum Rhenanum* pour digérer cette salubre nourriture. Aussi se portent-ils à merveille, & ne se plaignent-ils pas du vendredi, très-scandalisés d'entendre que des religieux ont conçu contre lui une haine que ces bonnes âmes prennent pour *la gourmandise en mauvaise humeur*. . . Ne diroit on pas que lorsque l'Eglise défend les viandes, elle ordonne le poisson ? Les deux tiers de l'ouvrage des Révérends

Peres roulent précisément sur cette extravagante supposition. Pour des hommes sobres & pénitens que de genres de nourritures communes, abondantes, salutaires il y a entre le poisson & la chair animale! *

* 1 Août
1783, p. 532.

P. 30. 31 continuation de raisonnemens faux & inutiles sur l'abstinence. Si c'est une loi, comme l'affurent tous les évêques du monde (puisque dans la nécessité ils en dispensent solennellement) il est superflu d'en examiner la nature & les effets. Si Adam avoit raisonné sur la nature du fruit défendu; Abraham sur le sacrifice de son fils, sur l'exil d'Agar, sur la sortie de la ville d'Ur; les Juifs sur les azyms, l'agneau pascal & cette foule d'observances légales; que seroient devenus les préceptes de l'Eternel? Or les loix de l'Eglise sont ici dans le même cas que celles de Dieu. *Si quis Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut Ethnicus & Publicanus.* Cette grande, sage, féconde & tendre Mere des Chrétiens a connu sans doute les choses auxquelles elle a donné la sanction de son autorité; ce n'est pas à un écrivain teutonique à contrôler ce qu'elle a fait. Ce genre de critique a été traité d'*insolence* & de *folie*, par un théologien dont le nom seul écarte tout soupçon de partialité & de préjugé. (a)

Matth. 18.

P. 35. 36 nos gens se confondent eux-mêmes. Benoît XIV a donné une bulle pour dispenser de l'abstinence du samedi en Espagne. Où il y a dispense, il y a loi. S'il a fallu une dispense du Pape, on a donc cru en Espagne qu'un évêque particulier ne pouvoit pas la donner, & qu'il falloit que la loi fût interprétée, modifiée, expliquée par celui que

(a) *Insolentissima igitur est insania, non modò disputare contra id quod videmus universam Ecclesiam credere, sed etiam contra id quod videmus eam facere. Fides enim Ecclesie non modò regula est fidei nostræ, sed etiam actiones ipsius actionum nostrarum; consuetudo ipsius, consuetudinis quam observare debemus.* J. MORINUS. Præf. Comm. hist. de adm. Sac.

l'Eglise universelle reconnoit pour le conservateur des canons & l'arbitre des exceptions qu'ils comportent.

P. 38 calculs économiques sur les bœufs, la rareté ou l'abondance des viandes animales. Nos gens ignorent que l'abrogation de l'abstinence les a rendu si chères en Angleterre, qu'Elisabeth par un édit severe s'est vu obligée de rétablir le *Stoekfisch*. *

* 1 Avril
1783, p. 551.

Ibid. évaluation des engrais, vues profondes sur le produit des excréments. On m'affure que l'auteur a sous presse une dissertation théologique sur la différence des fruits de la digestion humaine, & établit que ceux qui résultent de la viande, sont d'une fécondation toute autre que ceux qui proviennent du *Stoekfisch*.

P. 39. 40 éloge d'un libelle abominable, publié par un sectaire fanatique contre la défunte Société. Nos gens qui s'irritent contre ceux qui croient que Voltaire a écrit des horreurs contre la religion*, & qui prennent sous leur protection le chef des mécréans, trouvent également d'excellentes choses dans la petite infamie allemande, passant *und tressend*. — Ils s'indignent que vous n'aiez pas admiré la spirituelle diatribe écrite en faveur de l'*Aufklärung*, dont l'auteur, à ce que l'on assure, est aujourd'hui bien honteux, & auroit pu l'être plutôt. *

* 15 Mai
1786, p. 160.

P. 41. 42. 43. 44. 46 toujours de vaines plaintes contre l'abstinence. Les murmures n'abrogent pas la loi.

* 1 Mai
1785, p. 27.
— 1 Juin
1785, p. 230

P. 44 on est jaloux de l'abondance de poissons que vous avez à Liege, sans songer ni aux grands bateaux chargés de poissons qui remontent le Rhin, ni aux hernies effroyables que vous en contractez sans doute*, ni au bon vin de Rhin qui, pour la confortation des *geistlichen Sachen*, vaut bien un peu de plie & de raie.

* 15 Avril
p. 572.

P. 45. 46 vaine déclamation contre l'incontestable conséquence, tirée de la fautive maxime que l'inobservation de la loi suffit pour l'abroger. Si la maxime étoit vraie, elle regarderoit une loi comme une autre. Nulle loi ne

doit subsister dès que la raison *suffisante* pour l'abroger est reconnue réelle.

P. 47. 48. 49. 50 &c sophismes usés pour mettre les loix de l'Eglise universelle à la merci de chaque évêque en particulier.

P. 54. 53 fausse supposition qu'un évêque a plus de sagesse, plus de discernement dans le gouvernement de son diocèse, que l'Eglise universelle. Il s'agit d'une loi *reçue, acceptée, publiée*, pratiquée généralement durant des siècles, dont les inconvéniens & les avantages sont connus. Dans un tems où toutes les têtes tournent par l'enthousiasme des nouveautés & des réformes, qui jugera mieux de l'effet des anciens canons, ou l'Eglise universelle ou un évêque particulier?

P. 57 on vous fait un crime de l'indulgence avec laquelle vous avez dissimulé la baurdise des *geistlichen Sachen*, qui avoient objecté la non-réception des canons de Trente dans quelques païs catholiques, ne songeant pas (car ils songent difficilement) qu'il s'agissoit entre vous & eux des loix *reçues, publiées, & pratiquées*.

P. 58. 59. 60. 61 beaucoup d'injures de ce que vous avez prétendu, disent-ils, que la défense de manger des viandes immolées aux idoles avoit cessé déjà lorsque St. Paul écrivoit la 1^e. Epitre aux Corinthiens; tandis que ce sont eux-mêmes qui avoient marqué l'abrogation de cette loi à la date de cette Epitre, prétendant que Paul l'abolit de son autorité *. Vous avez dit en général que c'étoit une loi *provisionnelle*, relative à des circonstances particulières plus ou moins durables. Ils le prouvent eux-mêmes par les différentes dates de son expiration en divers païs. Ils vous attaquent ensuite en vous attribuant leurs propres erreurs. Ils citent Bellarmin pour prouver que lorsque Paul écrivit la 1^e. Epitre aux Corinthiens, la loi en question n'avoit pas encore été publiée chez eux. Si elle n'avoit pas été publiée, comment donc Paul l'a-t-il abrogée? . . . O astuce humaine que vous êtes foible & bornée dans vos ressources! Vous avez beau vous replier

* 15 Sept.
1785, p. 106.

dans tous détours de la diffimulation & de Par-tifice, vous ne tardez pas à subir l'ignominie de la fourberie & du mensonge.

Prudent. in
Apotheosi.

Vae captiosis sycophantarum strophis!

Vae versipelli astutia!

P. 67 on en vient enfin à la bigarrure humiliante qui flétriroit l'Eglise catholique si ses loix générales dépendoient de chaque évêque en particulier. Vaines contorsions pour distinguer les loix muables & non muables (p. 68. 69. 70 & suiv.). Cette distinction une fois admise, on ne manqueroit jamais de raison pour rendre les loix muables, comme vous l'avez démontré *; & c'est d'ailleurs là le fonds de la question, que l'on ne peut mettre en controverse, sans tomber dans ce genre de paralogisme qu'on appelle *petitio principii*.

* 15 Sept.
1785, p. 103.

P. 69. 70. 71 on cite comme peremptoires les passages de trois canonistes modernes. Que ne trouve-t-on pas dans les modernes, dans les têtes agitées par la commotion générale qui ébranle tous les principes mais sur-tout ceux du droit civil & canonique *! Mais enfin que disent ces modernes? Le premier demande *evidentem necessitatem summo Pontifici expositam*. Le second, en ôtant aux évêques le pouvoir d'abroger *indistinctim* les loix universelles, ne s'explique pas davantage, & laisse prudemment à des esprits plus légers le soin d'une embarrassante distinction. Le troisieme ne veut absolument pas que les évêques touchent aux loix qui concourent à fortifier l'unité catholique (*causâ unitatis Ecclesie magisque firmandæ*). Or la loi de l'abstinence reçue & pratiquée universellement depuis tant de siècles, est tellement considérée comme une marque de catholicité, que le peuple chrétien n'hésite pas de regarder comme un hérétique ou comme un philosophe du jour, quiconque la viole.

* *Muta-
verunt jus.*
Isai 24.

P. 74 on parle de l'incontestable principe, que *l'inférieur ne peut abroger la loi du supérieur*. On fait semblant de rire de cette maxime sacrée chez tous les jurisconsultes, & qui jouit de la sanction de la pure & simple raison;

son ; on l'appelle votre *Achille*, & c'en est un véritablement : ils disent qu'un homme qui n'est qu'à l'*A B C*, y répondroit sans peine ; & en même tems ils n'y répondent que par un entortillage indéchiffrable : ils ont dit, ils n'ont pas dit, ils n'ont dit qu'en passant, ils n'ont pas insisté, ils ont entendu, ils ont voulu &c ; mais ils ne l'ont pas parvenus à l'*A B C* où gisoit la réponse.

P. 75. 76. 77. 78. 80 & suiv. conséquences ridicules & puériles, tirées de quantité de faits mal jugés, mal présentés, tel, p. ex. que l'addition *Filioque* insensiblement reçue dans l'Eglise & regardée aujourd'hui comme une partie de la profession de la foi catholique. Singulière logique qui voit l'abrogation d'une loi universelle, dans un fait qui prouve précisément que l'usage peut fonder une loi générale dans les matieres de plus graves ! — Les premiers auteurs de cette addition ne sont pas exempts du reproche de témérité, de contravention au décret du Concile de Chalcedoine. Où les gens de Mayence ont-ils vu qu'ils avoient bien fait ? Seroit-ce parce qu'ensuite la chose a paru convenable & nécessaire ? Ignoreroient-ils jusqu'à ce mot si connu de *Fabius Maximus Eventus stultorum magister*. — Les autres preuves ne valent pas mieux ; celle-ci suffit pour les apprécier toutes.

P. 87 on dit tout crûment que le passage du célèbre Thomassin, sur les loix de l'Eglise universelle, n'est pas contraire aux erreurs des gens de Mayence. Frappé de l'évidence de ce passage *, je l'ai relu & relu pour m'assurer que je le jugeois avec une raison saine. Non, je ne comprends pas qu'on puisse soutenir un seul instant une si révoltante assertion. Il faut pour cela un front d'airain, un maintien & une consistance qui ne peuvent prendre leur source que dans un défaut de pudeur. . . . Mais ne nous étonnons de rien de la part de gens qui nient de moment à autre leurs propres paroles *, qui dans une même page avouent & renient la même assertion *, qui vous défient de montrer ce qu'ils ont dit jusqu'à la pleine satiété des lecteurs.

P. 88 [on convient en détail de tous les

* 15 Avril

p. 579.

* 15 Mai

p. 159.

* P. 158.

traits de confusion, de désordre, d'anarchie, & des contrastes que présenteroit l'Eglise catholique, si le système des *geistlichen Sachen* avoit lieu. — Et d'abord, le célibat des prêtres peut être abrogé, au moins dans une église nationale (p. 89), tandis qu'il subsistera dans les autres; on rapporte même un passage d'un Concile grec qui le condamne; & c'est par grace qu'on ne vous régale pas de tout ce que les philosophes du jour ont raconté là-dessus (p. 88).

P. 90 si l'obligation d'entendre la Messe le dimanche, le jeûne du carême, la communion pascale &c n'ont point le même sort, c'est qu'il n'y a pas de *raisons graves, nichische Ursachen*; comme si les spéculateurs pouvoient manquer d'en découvrir. Pour moi je m'engage d'en fournir de plus précieuses, que nos gens n'en opposent à l'abstinence.

P. 90. 91. 92 la Communion sous les deux especes, la liturgie, l'habit clérical, l'idiôme ecclésiastique &c tout cela est également soumis à la révolution que méditent les *geistlichen Sachen*; il faut être un homme *bien pitoyable*, & avoir *erbärmliche Einsichten en théologie*, pour ne pas trouver ces changemens très-jolis. — Bientôt les églises protestantes, l'assemblée & la cohue de tous les sectaires auront dans l'état extérieur de leur culte, plus d'unité & d'ensemble que l'Eglise catholique; & le plus précieux, le plus frappant, le plus exclusif de ses caractères (après celui de l'unité du dogme), grace à nos oisifs raisonneurs, sera foncièrement anéanti.

P. 99. 100 l'on conclut de la manière la plus attendrissante que si on veut absolument maintenant la dure loi de l'abstinence, il faut au moins par une commiseration particulière l'abroger en faveur des carnivores de *Mayence, de Worms & du Palatinat*. On voit que ces bruyants demandeurs sont disposés à se contenter de peu de chose, & pour moi j'avoue bien sincèrement que je ne m'opposerai pas à ce qu'on leur accorde ce petit plaisir, au moins dans certaines circonstances, par exemple quand les grands ba-
teaux

I. Août 1786.

553

eaux qui remontent le Rhin avec du *Stockfisch* se brisent entre le *Mausthurn*, ou quand les jambons de *Mayence* arrivent en si grande quantité qu'il faut en hâter la consommation, ou enfin quand le mauvais tems empêche que les Révérends Peres ne fassent ein vollkommenen Herbst.

Je suis, &c.

L. M. D. H.

RÉPONSE. Sans contredire ni approuver aucune observation de ce trop officieux correspondant; je m'oppose fortement au dernier article auquel il semble acquiescer si indulgemment. Tout le monde fait dans quel état les François ont réduit le Palatinat & tous les environs de Worms & de Mayence, quels dégâts horribles ils y ont faits, & qu'encore aujourd'hui ces belles contrées n'ont pu recouvrer leur ancienne population; Heidelberg, Frankenthal, Oppenheim, Spire, Worms ne présentent que des ruines & des défects. D'un autre côté sans le *Stockfisch* & compagnie, le *veneris exercitium* est d'un usage pénible & stérile; c'est lui qui a si bien peuplé *urbes maritimas* &c: le plus ardent ami des *geistlichen Sachen* nous a donné là-dessus, comme nous l'avons déjà dit, des lumières que tout ami de l'humanité doit accueillir avec empressement *. D'où je conclus que l'accomplissement du vœu du Révérend Pere Jung, seroit un coup funeste porté à cette malheureuse contrée, & que si tous les pais de l'univers venoient par une antipathie unanime se liguier contre le pauvre *Stockfisch*, il devroit néanmoins être en honneur dans celui-là, & ordonné par une bonne & prévoyante police, non-seulement les jours d'abstinence, mais encore les autres, jusqu'au mardi & jeudi gras sans exception; jusqu'à ce que cette prolifique & *populante* nourriture ait rétabli les choses dans l'ancien état.

* 15 Avr.
p. 578.



Le citoyen de Liège qui a tâché d'arranger contre moi une petite calomnie de sa façon, se rétracte, comme il le devoit, & prétend n'avoir pas voulu *m'accuser personnellement d'avoir coopéré directement ni indirectement au délit qui le scandalise* *. Mais il se fût exécuté de meilleure grace, si par forme de dédommagement, il ne m'avoit point adressé une liste d'injures par le canal de l'Arétin de Cleves.

* Voyez le n^o. 53 du *Courier du Bas-Rhin*, p. 420.

Cependant, comme je suis à cet égard sans aucun ressentiment, je lui donnerai un avis charitable & utile. C'est que lorsqu'il ne veut point qu'on connoisse ses menées & ses petites malices *cousues*, comme on dit, *de fil blanc*, il doit recommander le secret aux gens qui composent son tripot, & les empêcher d'annoncer & d'expliquer 6 ou 8 jours d'avance les articles qu'il envoie à son correspondant.

Pour ce qui est de l'Arétin de Cleves, il est surprenant qu'il se mette en de si étranges fureurs contre un *écrivain obscur*. On s'en étonneroit moins, si l'on songeoit qu'il y a exactement dix ans que cet *écrivain* étoit si célèbre à Cleves, que l'Arétin en faisoit les plus piquants morceaux de ses feuilles, jusqu'à ce que l'*obscur écrivain* perdant enfin patience, mit fin à ce menu plaisir par une réponse dont l'Arétin resta *mausfodt* *, comme disoient alors les Allemands, étonnés de son subit & parfait silence.

* 1^{er} Juillet 1776, p. 339-391 & 394.
— 15 Fév. 1777, p. 257.

L'Arétin prétend que pour prouver qu'un livre n'est pas de nous, nous devons le réfuter. La tâche est aussi pénible, que sa logique est merveilleuse & sa morale exigeante. Mais cela étant, comme l'Arétin ne réfute pas les infamies & les horreurs de tous les genres dont est remplie la piece qu'il a prise sous sa très-haute protection, on doit les lui

attribuer. La conséquence est évidemment juste. Or dans cette piece il y a des élans de régicide énoncés d'une maniere si grossiere & si brutale, que si le Souverain qui en est l'objet, en avoit écrit à Sa M. le Roi de Prusse, le *divinissimo Aretino* auroit été *caserné* un peu plus solidement & avec plus de confiance qu'il ne l'est à Cleves,



J'approuve bien fort le desir que témoigne le corr. de M. de voir continuer le *Rationarium temporum* du P. Petau, ouvrage qui réunit une érudition immense à une judicieuse précision, & qui sans doute peut être regardé comme le lien & la moelle de l'histoire; je crois également que Mr Brotier rempliroit heureusement cette tâche, mais je n'ai pas assez d'influence sur l'esprit de ce savant pour l'y engager. Peut-être aussi jugeroit-il ce travail moins important depuis la *Generalis temporum Notio* de Danès (ouvrage du reste moins profond & moins original que celui de Petau) a été continué jusqu'à nos jours par Mr. Paquot, en très-beau style & avec des détails aussi exacts qu'intéressans.

Dans le dernier Journal p. 418 l. 6, lisez il y a — P. 431 li. 15, résident de Prusse, lisez résident de Russie. — P. 472 l. 12 con-
signée, lisez conigné.

Quoique je doive savoir gré à la bonne volonté de celui qui a annoncé sur les feuilles d'enveloppes la perte d'un animal qui m'intéressoit, je suis fâché que les lecteurs aient été dans le cas de s'occuper d'un si mince événement.

